



Port du masque obligatoire

**Elections
départementales
et régionales**

1^{er} tour :

Dimanche 20 juin

2^{ème} tour :

Dimanche 27 juin

Horaires : de 8h00 à 18h00

à la mairie

**Demande de procuration
en ligne sur le site
maprocuration.gouv.fr**



L'heure du Poème

Samedi 5 juin

à 11h

à la bibliothèque municipale

PLUI

**Vous avez des projets
de construction, d'agrandissement,
de création de nouvelles activités, ...
dans les 14 ans à venir,
Venez en parler à la mairie !**

**Centre de vaccination
COVID à La loupe :
Localisation, modalités
d'inscription, ...
dans cette édition**

Le Mot du Maire

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction et à
la distribution :
Sophie Prella
Les membres du Conseil
Municipal

Mesdames, Messieurs,

Depuis la dernière édition de notre bulletin communal, le conseil municipal à continuer à oeuvrer sur de nombreux dossiers dont celui de nos bâtiments communaux, notamment l'école, l'église et notre boulangerie communale.

Ces trois édifices vont être cette année, à des degrés divers, transformés, réhabilités pour partie.

En ce qui concerne l'école, les travaux devraient commencer bientôt par la démolition de l'ancien bâtiment qui se trouve sur le côté droit de l'accès à notre établissement scolaire.

Pour l'église, il s'agira, si les subventions attendues sont obtenues de réhabiliter la voûte du choeur.

La boulangerie, quant à elle, verra le pignon du bâtiment côté ruelle de la Tour restauré, un auvent sera mis en place au-dessus de la porte d'accès et le mur contigu à la réserve sera démoli et reconstruit.

Cette longue période de pandémie nous impacte tous à des degrés divers et c'est avec plaisir que nous pouvons envisager une sortie progressive. Nous avons tous besoin et envie de pouvoir vivre à nouveau sans contrainte, retrouver des liens habituels avec nos proches, nos amis, que la vie économique, culturelle, associative, sportive reprenne ses droits.

Les élus et agents communaux ont commencé à préparer le fleurissement de la commune : ce sera, nous l'espérons, un rayon de soleil en cette fin de printemps.

Suivant les prescriptions nationales, nous avons orienté certaines et certains d'entre vous, selon leur souhait, vers le centre de vaccination de La Loupe. Peu à peu, les habitants de la commune comme ceux de notre communauté de communes Terres de Perche, accèdent à la vaccination.

D'une façon ou d'une autre, c'est l'immunité collective qui nous permettra de pouvoir sortir de cette situation de crise.

N'hésitez pas à venir vous inscrire pour la vaccination et sachez que vous pouvez passer par la mairie pour cela.

Vous allez pouvoir découvrir dans cette nouvelle édition, nos projets, nos actions en cours et les dernières actualités des différents acteurs de la vie communale et intercommunale.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle édition de la Feuille de Chou.

Bien à vous, restez prudent.

Eric Legros

Hommage à Monsieur Jean-François Loury



Jean-François Loury, facteur sur Beaufrepaire et sur une partie du bourg, est décédé subitement le 26 janvier 2021 à l'âge de 61 ans.

Toujours souriant, au service et à l'écoute de la population, nous regrettons sa disparition si soudaine.

Nous tenions à lui rendre hommage dans cette édition et à nous associer à la peine de sa famille.



Bar - Tabac - Pointe Poste
Le D'Aligre

ATL COUVERTURE

Couverture-Charpente
Zinguerie-Isolation
Ramonage-Démoussage
Devis gratuit

06.20.34.31.85 02.37.53.13.56

ARTISAN RENOV

Entreprise général tout corps
d'état et réhabilitation de maisons
individuelles. M.B.P.

M. FRAISSE Serge
Tel portable 06-88-49-09-21
Fax: 02-37-76-93-42
Mail: serge.fraisse@renovage.fr

- ◆ Menuiseries intérieures et extérieures
- ◆ Peinture, papier peint
- ◆ décoration, patine, stuc, enduits clairs
- ◆ carrelage, faïence
- ◆ Dallage, maçonnerie, travaux de peinture
- ◆ Charpente, couverture
- ◆ Plomberie, zinguerie
- ◆ Electricité, Téléphonie
- ◆ Aménagement intérieur et extérieur
- ◆ Doublage, placo-sty, faux plafond

**EURO
REPAR
CAR SERVICE**



Soutenons
les entreprises,
artisans et
commerçants
de la commune !



SAS FILLETTE

Consommons local !



Roderic Brochage

Place de l'église
le mardi

Boucherie du Coin

Viande locale - Charcuterie - Produits de Tradition
Méthode et Esprit à votre service

02 37 32 43 54
28240 Champrond en Gâtine
15, rue Louis Pasteur, 85340-1300
Espace de vente: 04 72 61 13 84 - 04 72 61 13 84

Livraison
20km
gratuite



SCAEL

Entreprise de Nettoyage

Professionnel Particulier
Carpenter
Travaux de Bricolage et Décoration

Philippe LUNEL

02.37.37.31.12
28240 CHAMPROND en GÂTINE

lkydogs capture

ch Chie 1 UC
18 P.200 1000
287 40 - 17h - 18h

780.367800 - 01 888 780 024 - 08

intervention
rapide 06 15 280 193
garantie de résultat

**VENTE A LA FERME
VIANDE BOVINE
Sur Commande**

Gaël CHABOCHE
vous accueille
à La Ferme "Les Vitriers"

28240 CHAMPROND EN GÂTINE
Tel: 02 37 71 33 02 - Port: 06 19 72 93 90

Un bon bois de chauffage

GEE - Dardacq

Ent C.M.P Batiment

Carréage, Mosaïque, Faïence
Travaux De Revêtement Des Sols et Murs
Maçonnerie Générale
Neuf & Réovation
Plâtrerie Isolation
Pose De Plaque de plâtre, Enduit Bords

Tel: 06.09.69.16.67
ANTHONY TESSIER
21 Rue Du Pêcheur
28240 Champrond en Gâtine
anthony.tessier@champrond.fr
Siret: 854 036 936 02023
Code APE: 4333Z



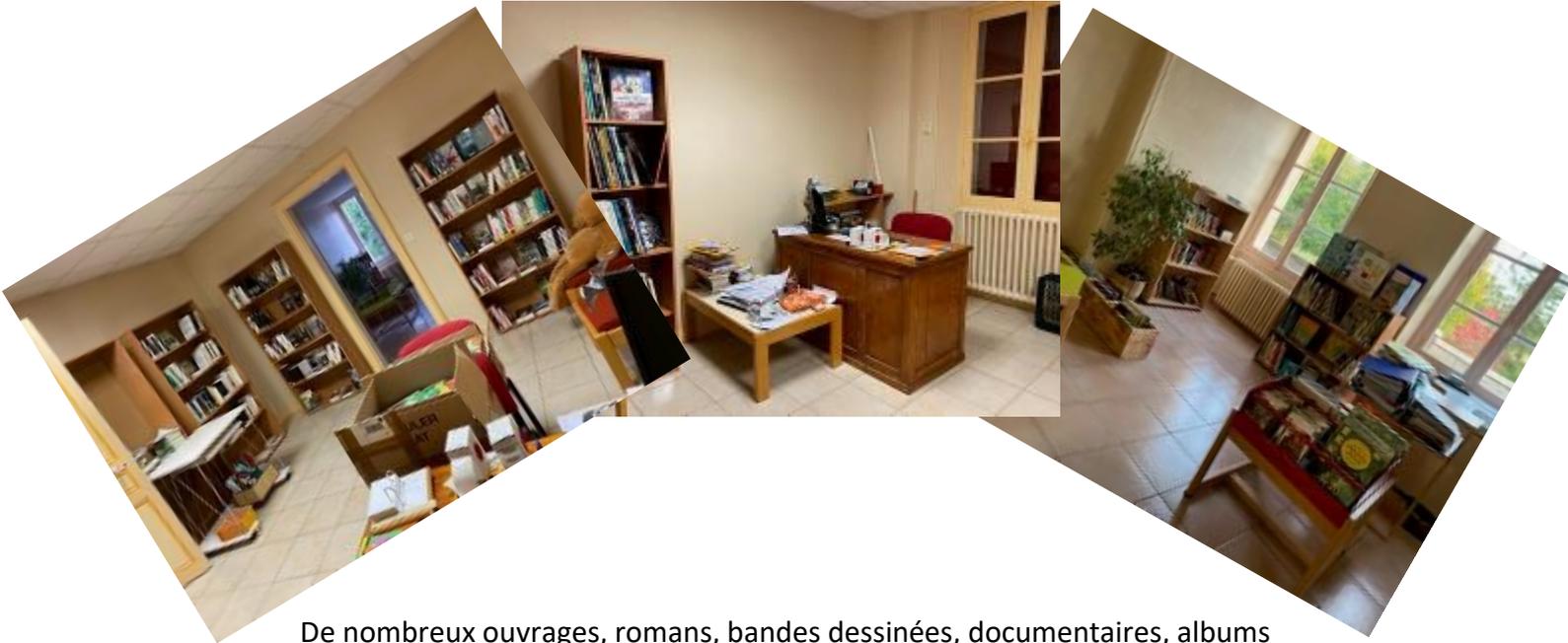
L'actualité communale et intercommunale



BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque est **ouverte** aux horaires d'ouverture de la mairie
les mardis et jeudis de 17 à 19 h et le samedi de 9 h 30 à 12 h.



De nombreux ouvrages, romans, bandes dessinées, documentaires, albums
sont **prêtés gratuitement** aux adhérents adultes et enfants.

A noter : un **renouvellement d'environ 60 ouvrages** est effectué tous les 2 mois.

Lors de l'adhésion ou de son renouvellement, **une carte est remise à l'adhérent**, qui lui permet de **réserver** parmi les **170.000 livres** de la Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir. Ces livres sont acheminés à la bibliothèque chaque mois par navette.

La médiathèque départementale d'Eure et Loir permet aussi l'accès :

- à des milliers de cours interactifs en ligne 24/7 sur tous vos sujets préférés !
 - loisirs,
 - bien-être,
 - fitness,
 - code de la route,
 - multimédia,
 - jardinage,
 - langues,
 - gastronomie, ...
- et aussi jusqu'à 1.800 titres de presse en ligne (quotidiens, actualité, people, auto...).

***Venez découvrir les livres de saison
sur le thème du potager, de la culture et de la nature !***





L'actualité communale et intercommunale



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Les artistes de la Caravane des Poètes seront bientôt dans 14 bibliothèques d'Eure-et-Loir pour vous proposer

A la
bibliothèque municipale
de Champrond en Gâtine
Samedi 5 juin à 11h

L'heure du Poème

7^{EME} ÉDITION

samedi
5 Juin
2021

Trois spectacles différents

11^H

SPECTACLE JEUNE PUBLIC

à Brezolles (28270)
à Champrond-en-Gâtine (28240)
à Meslay-le-Vidame (38360)
à Nogent-le-Phaye (28630)
à Nogent-le-Roi (28210)

15^H

SPECTACLE ADULTE

à Coulombs (28210)
à Courville-sur-Eure (28190)
à Fontenay-sur-Eure (28630)
à Arrou (Commune nouvelle d'Arrou) (28290)
à Sancheville (28800)
à Tremblay-les-Villages (28170)

19^H

SPECTACLE TOUT PUBLIC

à Berchères-sur-Vesgre (28260)
à Chérisy (28500)
à Toury (28310)



Conception des spectacles
Marie Poumarat

Avec

*Julie Autissier, Louis Caratini, Garance Duarte, Pauline Maharaux,
Marie Poumarat, Zofia Rieger, Jérémie Strauss*

Réservation obligatoire pour assurer le respect des règles sanitaires

Renseignements : 06 72 70 29 25

www.caravanesdespoetes.com





● L'actualité communale et intercommunale ●

📌 Centre de vaccination COVID



Un centre de vaccination est ouvert à La Loupe pour lutter contre la COVID.

Plus de 7.800 vaccinations (dont plus de 2.800 suite à la 2ème dose) ont été effectuées au centre de La Loupe depuis son ouverture le 20 janvier dernier !

Rythme de vaccination :

- ✓ 700 à 840 personnes chaque semaine sur 3 après-midi,
- ✓ à partir du 14 juin, il va passer à 1.120 personnes chaque semaine, toujours sur 3 après-midi .

Les vaccinations ont lieu à la Salle de Sports de La Loupe, elles sont gratuites et sur la base du volontariat.

Attention : Uniquement sur RDV : www.doctolib.fr ou N° vert : 0 805 021 400.

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser à la Mairie qui peut vous aider dans la démarche.

Il vous sera demandé de préremplir un questionnaire disponible lors de votre prise de rdv sur Doctolib ou sur place.

Prenez soin de vous et de vos proches.

📌 PANNEAU POCKET

Voici un message de la **Gendarmerie de LA LOUPE** qui s'est inscrite sur l'application Panneau Pocket :
 « Vous trouverez, sur cette application, les informations utiles concernant notre unité, et surtout nos alertes notamment en matière d'atteinte aux biens et autres. Cette application vous permettra d'être informé, en temps réel, de tout événement. »





L'actualité communale et intercommunale



RETOUR SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR NOTRE COMMUNE

Nos employés communaux ont profité des journées d'hiver pour rénover le mobilier urbain. L'ensemble des bancs de notre territoire a été rénové. La remise en peinture des bacs à fleurs répartis aux entrées du bourg est en cours. Au mois de mars, les trous en bordure de nos routes communales ont pu être bouchés. Certaines ont subi beaucoup de dégâts notamment par le passage régulier des cars scolaires.



Au début du mois de mai, les travaux de débroussaillage ont démarré et la rénovation du parvis de la mairie a été finalisée avec la pose de bordures en béton.

Grâce à la polyvalence de nos agents, nous embellissons à chaque instant nos espaces publics.

Nous comptons sur vous pour respecter l'ensemble de nos espaces publics.



Il est rappelé que le nettoyage des pieds de mur est à la charge des habitants (propriétaires ou locataires).

Nous comptons bien entendu sur l'ensemble des riverains pour rendre notre village plus joli.

Travaux au monument aux morts.

Des bordures ont été posées par nos agents communaux afin de mettre en valeur le fleurissement autour du monument aux morts.

Bientôt, un nettoyage de notre monument sera réalisé ainsi qu'une restauration des inscriptions en mémoire de nos disparus.

Un grand merci à Pascal PESNAUX et Frédéric LEBRUN qui réalisent tous ces travaux d'entretien.

Ils sont actuellement mobilisés pour des missions telles que les relevés des compteurs d'eau, la tonte des espaces verts et seront prochainement mobilisés par la tonte des chemins communaux en plus des travaux quotidiens.





● L'actualité communale et intercommunale ●

🗓️ Commémoration du 19 mars 2021



Cette cérémonie de la commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie s'est déroulée le vendredi 19 mars 2021.

M. le Maire a débuté cette cérémonie par le dépôt de la gerbe au Monument aux Morts puis a lu le message, ci-dessous, en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette cérémonie s'est clôturée suite à la minute de silence observée par les participants à cette commémoration.

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Que commémore-t-on le 19 mars ?

La journée nationale est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie. Plusieurs cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France. Ces cérémonies sont adaptées en fonction du contexte sanitaire.

Le 19 mars 1962, à midi, prend officiellement effet un cessez-le-feu qui met fin à huit ans de guerre en Algérie.

La veille, le gouvernement français a cédé au gouvernement provisoire de la république algérienne ses pouvoirs sur l'Algérie et le Sahara.

Une transition sanglante

Un double référendum vient bientôt conforter cette décision. Le 8 avril 1962, les Français de métropole approuvent à plus de 90% le choix du général de Gaulle. Le 1er juillet 1962, les Algériens se prononcent encore plus massivement pour l'indépendance de leur pays.

Le 3 juillet 1962, l'indépendance devient effective. Le 4 juillet, Ahmed Ben Bella s'installe à Alger en qualité de président de la nouvelle république. Le 5 juillet, l'indépendance est officiellement proclamée. Les luttes entre factions du FLN vont dès lors s'intensifier et faire encore couler beaucoup de sang.

Un traumatisme durable

La vie politique française sera longtemps marquée par les séquelles de cette guerre non déclarée, qui a éclaté le 1er novembre 1954 et a mobilisé pas moins de deux millions de jeunes Français du contingent. Elle a fait au total 25 000 tués chez les soldats français, 2 000 morts de la Légion étrangère, un millier de disparus et 1 300 soldats morts des suites de leurs blessures.

Environ 270 000 algériens sont morts du fait de la guerre, sur une population totale de dix millions d'habitants. Sans parler de 8 000 villages incendiés et 2,1 millions d'algériens déportés dans des camps de regroupement.





● L'actualité communale et intercommunale ●

🗓 76ème anniversaire de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale



Madame Jocelyne PREHU, conseillère municipale, a déposé la gerbe de fleurs au pied de notre monument aux morts.

La cérémonie s'est clôturée par une minute de silence après le discours de M. LEGROS, maire de la commune.

Ci-dessous, le manifeste lu lors de la cérémonie.



Comme l'année passée, la commune a respecté l'ensemble du protocole pour effectuer la cérémonie commémorative de la fin des hostilités 1939-1945 sans public.

Nous célébrons aujourd'hui, le 76ème anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale.

Cette guerre longue de 6 ans aura laissé des millions de victimes civiles et militaires, elle aura fait craindre pour le monde entier l'avènement d'une dictature effroyable qui s'abritait derrière une idéologie des plus terribles car elle voulait attribuer des droits inférieurs à ceux qui n'étaient pas des aryens.

Il a fallu la mobilisation de nombreux pays, des colonies de nombreux pays occidentaux de cette époque pour vaincre cette Allemagne nazie, alliée pour l'hémisphère sud à un Japon qui n'avait plus d'autres repères qu'un nationalisme exacerbé.

La Seconde Guerre mondiale se termine officiellement en Europe le 8 mai 1945, à 23h01, au lendemain de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie (celle-ci a été signée le 7 mai à Reims).

Hitler, terré dans son bunker de Berlin, se suicide le 30 avril.

Pour l'Allemagne, le général Alfred Jodl signe dans la nuit du 7 au 8 mai, à 2h41, la capitulation sans condition de l'Allemagne.

Côté vainqueurs, l'acte de capitulation est signé par le général Walter Bedell-Smith, chef d'état-major du général Eisenhower et le général soviétique Ivan Sousloparov. Le général français François Sevez, chef d'état-major du général de Gaulle, est invité à le contresigner à la fin de la cérémonie en qualité de simple témoin.

La cessation des combats est fixée au lendemain 8 mai, à 23h 01.

Ratification de la capitulation à Berlin (8 mai)

Pour Staline, l'allié soviétique, il ne suffit pas que la capitulation ait été signée à Reims, dans la zone occupée par les Anglo-Saxons. Il faut aussi qu'elle soit ratifiée à Berlin, au coeur du IIIe Reich, et accessoirement dans la zone d'occupation soviétique.

Cette formalité est accomplie le lendemain 8 mai 1945, à 15 heures, Après cela, les chefs d'État et de gouvernement alliés, dont le général de Gaulle, peuvent annoncer simultanément sur les radios la cessation officielle des hostilités en Europe. Aux États-Unis, l'annonce de la victoire revient au président Harry Truman, son prédécesseur Franklin Roosevelt étant mort d'épuisement et de maladie le mois précédent, le 14 avril 1945.

La capitulation n'est pas la paix.

La guerre ne se termine cependant pas avec la capitulation de l'Allemagne nazie... Le Japon de l'empereur Showa, allié de Hitler, poursuit un combat désespéré contre les Américains dans l'océan Pacifique. Il faudra les deux explosions atomiques de Hiroshima et Nagasaki, les 6 et 9 août 1945, pour amener ce pays à résipiscence.

C'est seulement avec la capitulation du Japon le 2 septembre 1945, près de quatre mois après celle de l'Allemagne, que prend donc véritablement fin la Seconde Guerre mondiale.

La France est, depuis 1981, le seul pays qui commémore par un jour férié et chômé le 8 mai 1945, fin de la guerre en Europe.

Notre commune attachée à la commémoration du 8 mai 1945 a adhéré à l'association qui défend le maintien et l'entretien des bornes de la voie de la liberté qui traverse entre autres notre territoire, c'est un symbole de notre attachement à l'esprit de liberté et de démocratie dans le monde.





L'actualité communale et intercommunale

URBANISME => PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Les travaux et aménagements immobiliers sont soumis par la loi à différentes autorisations administratives : Permis de Construire, Déclaration Préalable, etc...

L'ensemble de ces formulaires sont téléchargeables sur internet (www.service-public.fr).

Le service instructeur du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural 28 (PETR), instruit ces demandes d'autorisations d'urbanisme.

Avant d'entreprendre tous travaux, assurez-vous de procéder aux démarches nécessaires : la Mairie et le PETR sont disponibles pour répondre à vos questions, vous conseiller et vous aider dans vos démarches.

QUELLES AUTORISATIONS ?

Permis de Construire PC ou Déclaration Préalable DP ?

**** Construction nouvelle**

- Emprise au sol et/ou surface de plancher < 20m² : DP
- Emprise au sol et/ou surface de plancher > 20m² : PC

**** Extension (aménagement des combles, changement de destination, véranda)**

- Emprise au sol et/ou surface de plancher < 20m² : DP
- Emprise au sol et/ou surface de plancher > 20m² : PC

Réfection de toiture : DP
Installation de panneaux photovoltaïques : DP

Création ou modification d'ouverture : DP
Ravalement de façade : DP

Garage et/ou abri de jardin, appentis

- Surface < 20m² : DP
- Surface > 20m² : PC

Serres

- Hauteur > 4m : PC
- Hauteur entre 1,80m et 4m, et emprise au sol sur une même unité foncière < 2000m² : DP
- Hauteur < 1,80m : aucune formalité
- Hauteur < 4m et la surface au sol sur une même unité foncière < 2000m² et situé dans le périmètre de protection des monuments historiques : DP

Piscine

- Dont la couverture mesure plus de 1,80m, quelle que soit la superficie : PC
- Dont le bassin < 100dm², avec couverture < 1,80m ou non couverte : DP
- Dont le bassin < 10m², avec couverture < 1,80m ou non couverte : aucune formalité
- Bassin situé dans un périmètre de protection des monuments historiques : DP

Terrasse non couverte

- De plain-pied, sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée, d'une emprise au sol < 20m² : DP
- Surélevé, d'une emprise au sol > 20m² : PC
- De plain-pied et située dans le périmètre de protection des monuments historiques : DP

**** RAPPEL RECURS ARCHITECTE :**
Vous êtes obligé de recourir à un architecte quand vous construisez un bâtiment autre qu'agricole, comme une maison individuelle, dont la surface de plancher créée est supérieure à 150 m²
ou
Quand vous déposez une demande pour agrandir une construction existante, vous êtes obligé de recourir à un architecte si la surface de plancher après travaux porte la surface totale de la construction à plus de 150 m²
ou
Quand vous déposez une demande pour agrandir une construction existante, vous êtes obligé de recourir à un architecte si la surface de plancher avant travaux dépasse 150 m² et que le projet nécessite un PC



L'actualité communale et intercommunale

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



La communauté de communes Terres de Perche continue ses travaux d'élaboration du document d'urbanisme qui remplacera à terme le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champrond en Gâtine.

Le Comité de pilotage du 11 Mars 2021 s'est tenu à la salle des fêtes de notre commune.

Nous nous sommes réunis avec les autres élus de la communauté de communes.

N'hésitez pas à venir en mairie pour parler de tous vos projets !

Nous en sommes à la phase de zonage et à l'inventaire des projets des entreprises, commerces et des particuliers pour les 14 années à venir.

- **Si vous avez des projets :**
 - ✓ de changement de destination de vos propriétés,
 - ✓ d'agrandissement,
 - ✓ de créations de nouvelles activités,

merci de nous en faire part, nous relaierons l'information auprès de la communauté de communes.
- Nous pouvons également échanger avec vous sur vos projets pour vous accompagner ou pour vous permettre de rencontrer les interlocuteurs ou structures susceptibles de vous aider.

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Perche Loupéen
Perche Thironnais

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ?
MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

POURQUOI ?
À travers l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), deuxième étape de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, les élus ont défini les ambitions de leur territoire à l'horizon 2030 dans des domaines touchant au quotidien de chaque habitant du territoire : habitat, équipements, économie, environnement, mobilité...
Afin de traduire concrètement cette stratégie il s'agit désormais de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir ce développement futur mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation.
Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets.

QUELS TYPES DE PROJET SONT CONCERNÉS ?

- Construction d'un logement
- Installation ou développement d'une entreprise (création de nouveaux bâtiments ou extension)
- Valorisation touristique
- Changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation)

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?

- Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org
- Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes
- Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 28 240 - LA LOUPE

À NOTER
Faire part de votre projet n'implique pas nécessairement que celui-ci sera réalisable au regard des nouvelles règles d'urbanisme qui seront définies au sein du futur PLUI. Celui-ci sera étudié dans le cadre du projet global et de la législation en vigueur.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ **S'IL N'ARRIVE PAS À RAMASSER SES CROTTES TOUT SEUL ...**

FAITES-LE POUR LUI.



Peut-être, avez-vous découvert au gré d'une promenade de nouveaux panneaux dans les rues de Champrond ? Ils ont été réalisés par Monsieur Morin, notre artiste peintre local pour nous aider à faire passer un message (de sensibilisation).

En effet, sur nos lieux de vacances ou dans notre vie de tous les jours nous apprécions de trouver un environnement propre et agréable pour nous et nos enfants.

Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas et souvent les déjections canines polluent nos trottoirs et nos chemins. C'est pourquoi la commune vient de lancer une campagne de sensibilisation contre ce fléau que sont « les cacas de chien » dans le milieu urbain.

Rappelons-nous que l'hygiène et la propreté dans les espaces publics sont l'affaire de tous.

Pensons avant de sortir notre animal de compagnie, à mettre un petit sac dans notre poche, une poubelle ne sera jamais loin !

Merci à tous pour ces petits efforts qui nous permettront de vivre mieux tous ensemble.

✂ **HALTE AUX DÉCHETS ET GRAVATS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Nous déplorons de plus en plus de déchets et gravats qui sont abandonnés sur la voie publique.

Si vous consommez sur la voie publique (tabac, canettes, ...), pensez à emporter les déchets avec vous pour les **déposer dans la prochaine poubelle** que vous allez rencontrer.

De même, **il est interdit de déposer des gravats sur la voie publique ou dans les chemins.**

Ces déchets doivent être acheminés dans les déchetteries : celles-ci mettent à votre disposition des containers qui sont prévus pour les collecter.





● L'actualité communale et intercommunale ●

DES CHÊNES DE CHAMPROND VONT CONTRIBUER À RECONSTRUIRE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS

Suite à l'incendie qui a détruit la flèche et la toiture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, les travaux sont en cours pour reconstruire la flèche et la charpente à l'identique.

Ces travaux doivent permettre une réouverture en avril 2024.

Une des étapes préparatoires à ces travaux s'est déroulée dans l'une des forêts qui entourent notre village : ce fut la sélection puis l'abattage de chênes qui étaient éligibles pour participer à la reconstruction de cet édifice.

Cette opération a été effectuée en mars dernier avant la montée de la sève. Ce sont les conditions idéales pour permettre un séchage du bois pendant une durée d'environ 18 mois.

Cette même opération a été effectuée sur tout le territoire de France métropolitaine et doit permettre de collecter un milliers de chênes.

La presse locale a publié de longs articles à ce sujet. La chaîne de télévision France 3 a diffusé un reportage dans son journal de la région Centre et un article a été publié sur leur site internet.

Voici l'adresse internet de cet article : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/en-eure-et-loir-des-chenes-centenaires-sont-abattus-pour-reconstruire-la-cathedrale-de-notre-dame-1994899.html>

Vous pouvez retrouver cet article et le reportage en indiquant les mots clés suivants dans votre moteur de recherche internet : « France 3 Centre Val de Loire Champrond-en-Gatine Chênes ».





L'actualité communale et intercommunale

PARC AQUATIQUE DU PERCHE

Le parc vient de rouvrir pour les activités scolaires à compter du 25/05/2021.

La réouverture au public du parc aquatique du Perche n'est pas encore définie.

Nous communiquerons via Panneau Pocket et le site internet de Champrond lorsque la date de réouverture sera définie.

INFO SYMPA : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE PERCHE VOUS INVITE



Pour nos jeunes de moins de 16 ans, un accès au Parc Aquatique du Perche à Fontaine Simon est offert.

⇒ **3 entrées gratuites par enfant et par an**

**A retirer à l'accueil du Parc Aquatique du Perche
sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité**

NB : Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui doit entrer dans la piscine.

Parc Aquatique du Perche : 02 37 81 88 79



Découverte et Nature

© le Domaine du Bois Landry ©



OUVERTURE DES CABANES EN 2021

Nous sommes heureux de vous informer de l'ouverture des cabanes du Bois Landry depuis le vendredi 7 mai 2021.

Nous mettons, en effet, tout en œuvre pour vous accueillir en 2021 dans les meilleures conditions, et vous invitons à consulter notre site internet www.cabanes-dans-arbres.com pour le découvrir.

La boutique terroir du Bois Landry ouvre ses portes de 9 à 12h et de 14h à 17h :

- tous les weekends du mois d'avril au mois de juin et du mois de septembre,
- 7 jours sur 7 en juillet et août.

Venez découvrir les produits terroir du Bois Landry, du Perche et d'Eure et Loir (Terrines de chevreuil et de cerf, miel de forêt, cidre, bières, limonades et boissons diverses, Chips, livres, objets de décoration).

Toutes les informations sur www.boislandry.com.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

◎ Le Sébastopol ◎



Bar-Restaurant-Traiteur

Suite à notre fermeture administrative, le restaurant continue sa vente à emporter ou en livraison.

Du lundi au vendredi midi : formule à 10€ (plat-dessert)

Du vendredi soir au samedi soir : formule à 12€ (plat-dessert)

Vous pouvez retrouver nos menus sur le site de la Commune ou sur notre page Facebook ou notre site internet : Le Sébastopol

Si vous souhaitez être livré (dans un rayon de 20km max.), un supplément de 2€ vous sera demandé.

Pour votre information, nous recherchons un apprenti en salle pour début Juillet, alors n'hésitez pas à déposer vos CV et lettre de motivation.

Pour des questions d'organisations, la réouverture se fera à partir du **Lundi 14 Juin à 9h30**.

On a hâte de vous retrouver !!

On reprend aussi les Soirées à thème 😊

Le Jeudi 17 & Vendredi 18 Juin

Soirée Américaine : Burger-Frites Maison & Profiteroles

Le Jeudi 1er & Vendredi 2 Juillet

Soirée Italienne : Duo de Lasagne & son Tiramisu au Café

Prenez soin de vous
Claire et son équipe

Restaurant Le Sébastopol

24 Grande Rue

28240 Champrond en Gâtine

02.37.49.80.02.

◎ Aux Gâtinettes de Champrond◎

👉 Port du masque obligatoire dans votre boulangerie



Aux Gâtinettes de Champrond vous propose :

- ✓ tous ses produits entièrement faits maison au beurre des Charentes,
 - sa gamme de pain, ses baguettes,
 - ses viennoiseries, mini-viennoiseries,
 - ses pâtisseries,
- ✓ toute sa gamme d'épicerie,
 - des spécialités du Perche,
 - des spécialités régionales.



*La Morvandiau
au bon goût d'autrefois !!!*



👉 **Votre boulangerie est relais-colis** 👍

Pensez à vous faire livrer vos colis à côté de chez vous !

👉 Pour vos commandes : Tél : 02 37 37 08 39

mail : auxgatinettesdechamprond@gmail.com

Aux Gâtinettes de Champrond

Jean-Yves Scaviner

Place de l'Eglise

28240 Champrond en Gâtine



Nos horaires d'ouverture :

de 6h30 à 19h30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi

de 6h30 à 13h00, le dimanche





● Du côté des associations ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• la Voie de l'Énergie et du Mouvement -VEM- •



Morihei UESHIBA, Fondateur de l'Aïkido

Notre Ecole d'Aïkido-VEM avec l'accord de la Mairie avait ré-ouvert ses portes en été 2020 pour accueillir nos amis(es) pratiquants enfants, jeunes et adultes à la salle des fêtes et en extérieur, après le premier confinement du 18 mars. Près de 60 personnes ne partant pas en vacances, ont participé à ces séances de reprise avec un vif plaisir en juillet et août 2020.

Nous l'avons fait dans le cadre strict du protocole sanitaire et en pratiquant uniquement les armes, Aïki-Jo (Bâton) et Aïki-Ken (Sabre en bois), respectant la distanciation et les gestes barrières nécessaires. Ce fut de beaux moments de partage dans la fraternité et la joie de se retrouver.

Avec beaucoup de tristesse et regret, nous avons dû à nouveau interrompre la pratique de notre belle discipline, l'AÏKIDO. Dans l'attente d'une reprise de notre activité, nous vous souhaitons de tout coeur une belle année asiatique sous le signe du BOEUF. Durant 2021, tout le monde doit s'atteler au travail et tirer ces lourdes péniches. Et pour ceux qui n'aiment pas le travail, ces années peuvent être désastreusement stériles. Donc relevons nos manches, restons solidaires et unis et continuons à nous protéger pour sortir ensemble de cette crise sanitaire.

P/O le conseil d'administration, Association culturelle de Budo VEM "la Voie de l'Énergie et du Mouvement"

Le président, Roger TRAN-DINH-NHUAN

Portable : 06 13 93 87 56 / e-mail : rtdn.na3@gmail.com

• Association de pêche de Champrond-en-Gâtine •

La pêche est ouverte à l'étang du Panama du 14 mars au 20 septembre 2021.

Dans l'étang du Panama, vous pouvez pêcher gardon, truite et carpe.

Composition du bureau de l'association :

- ✓ Monsieur David Chaillié, président
- ✓ Monsieur Carlos Pedrosa, trésorier
- ✓ Madame Stéphanie Chaillié, secrétaire
- ✓ Madame Gaëlle Le Joncour, secrétaire adjointe
- ✓ Monsieur Jérôme Jaouen, garde-pêche

Vente de cartes de pêche
également
à la boulangerie

Association de pêche de
Champrond-en-gâtine

Vente de cartes de pêche

À partir de 20h

Chaillié David : 06.11.16.18.24
Pedrosa Carlos : 06.19.12.76.39
Jaouen Jérôme : 06.63.96.34.42

Facebook : associationdepechedechamprondengatine
Mail : associationdepechedechamprond28@yahoo.com





● Le résumé des conseils municipaux ●

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 20 h 30 en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absente excusée : Elisabeth Sylvestre.

 **Lecture est donnée des comptes-rendus des 2 et 10 juillet, qui sont approuvés à l'unanimité.**

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- Philippe Guillemet et Christelle Bigeault ont participé à la réunion du SIRTOM où il était question de l'installation du conseil syndical, réunion un peu particulière avec un seul candidat pour le poste de Président, qui est M. Bertrand de Lacheisserie, adjoint au Maire à St Arnoult des Bois.
- Le remplacement de la cantinière de Montlandon et la surveillance du car suite au départ en retraite de Mme Evelyne Fezard, c'est Mme Lucie Assairi qui a été recrutée en Contrat à Durée Déterminée .
- Jean-Luc Dubois a participé activement à l'installation de l'aire de jeux située au lotissement du Bois des Souches.
- Une assemblée générale de l'association des Anciens combattants se tiendra la semaine prochaine pour procéder vraisemblablement à sa dissolution suite au décès de son président, M. Menant.
- L'association de pêche sollicite des aménagements aux abords de l'étang du Panama, un curage de l'étang est à envisager.
- La bibliothèque sera désormais gérée par la commune. Mme Jeanne Bréharet, animatrice à la médiathèque d'Eure et Loir est venue rencontrer Sophie Prelle et Eric Legros pour proposer ses services pour la réouverture de la Bibliothèque. Une animation aura lieu le 7/11/2020 avec l'heure du Poème. Communication sur le site internet et sur Panneau Pocket à prévoir.
- Le logement de l'étage sis 68 Grande Rue a été loué à Mme Thoret.
- Des problèmes de stationnement Grande Rue en face du bureau de tabac ont été signalés.
- L'aire de covoiturage est à délimiter et à goudronner afin de pouvoir ensuite définir les emplacements de stationnement, ces travaux sont à prévoir au budget 2021.
- En ce qui concerne l'élevage de visons, une association a dénoncé les mauvaises conditions de l'élevage sur les réseaux sociaux et dans la presse. Il faut adopter une certaine vigilance quant aux images publiées. Les conditions d'élevage sont à vérifier par les services vétérinaires, le maire peut en faire la demande et visiter les lieux. Le dernier compte-rendu de la visite sera demandé aux services vétérinaires.
- Lecture est ensuite donnée du compte-rendu de la réunion du 10/07/2020 où il avait été question de l'élection des délégués pour les sénatoriales.
- Dans ce cadre, M. Albéric de Montgolfier est venu en visite à Champrond ainsi que M. François Huwart. M. John Billard, maire de la commune du Favril se présente également.
Plusieurs listes sont candidates et il est précisé que la participation des délégués communaux à ces élections est obligatoire, en cas d'empêchement d'un titulaire, c'est son suppléant qui doit aller voter.

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le support de la 2ème présentation a été transmis au format numérique. Une présentation par les responsables de service est à diffuser aux élus.

Eric Legros expose au conseil les différentes structures de la CDC pour lesquelles les résultats et budgets ont été présentés.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration, qui comprendra deux Plans Locaux d'Urbanisme, l'un pour la partie loupéenne et l'autre pour la partie thironnaise.





DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal désigne les représentants au sein des commissions intercommunales comme suit :

Communauté de Communes	
Le Maire et Premier Adjoint - délégués communautaires 8 à 12 réunions annuelles minimum / Lieu CDC La Loupe	
Commissions	Elus
Commission Travaux - Equipements - Environnement - Assainissement 1 représentant par commune minimum Réunions en soirée	Philippe GUILLEMET Claire TAFOIRY
Commission Développement économique - Tourisme 1 représentant par commune minimum	Jean-Luc DUBOIS Eric LEGROS
Commission Enfance Jeunesse, Affaires sociales et Citoyenneté 1 représentant par commune minimum	Séverine GUILPAIN Marie-France MOINET
Aménagement - Planification 1 représentant par commune minimum	Philippe GUILLEMET

M. le Maire informe le conseil municipal, que la loi LOM (Loi d'Orientation Mobilité) offre la possibilité aux communautés de communes de prendre la compétence mobilité afin d'apporter des solutions de mobilité pour tous.

Des priorités sont à dégager quant à la planification de l'aménagement territorial.

DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal désigne les membres des commissions communales comme suit :

Commissions	Elus	Commissions	Elus
Urbanisme	Gaël CHABOCHE Philippe GUILLEMET Nicolas JAVOY Eric LEGROS Marie-France MOINET Claire TAFOIRY	Espaces extérieurs / Cimetière	Jean-Luc DUBOIS Nicolas JAVOY Jocelyne PREHU Joël (Placide) ZACHELIN
Voirie et réseaux	Christian BORNET Jean-Luc DUBOIS Philippe GUILLEMET Joël (Placide) ZACHELIN	Appels d'offres 3 titulaires + 3 suppléants + Maire	Titulaires Philippe GUILLEMET Séverine GUILPAIN Claire TAFOIRY
Bâtiments	Philippe GUILLEMET Gaëlle GUYON Yohan LAMARD Eric LEGROS Claire TAFOIRY		Suppléants Christian BORNET Jean-Luc DUBOIS Gaël CHABOCHE

o Urbanisme :

Tous les diagnostics ont été effectués, pour la commune, les sites particuliers comme celui des cabanes en l'air, celui de la ferme du Grand Bois Landry ont été abordés. Pour le cas de la Tour d'Aligre située dans le centre bourg : il est indispensable de préserver le cadre patrimonial du bâti.

Cas de la maison située route de La Loupe derrière celle sise 2 Place de l'église, qui est frappée d'alignement et qui ne pourra être reconstruite à la même place mais en retrait de la route de La Loupe.





- Voirie : maintenir une régularité dans l'entretien pour cette année et les années à venir
- Bâtiments : Association de sauvegarde du patrimoine à créer.
- La commission d'appel d'offres sera nécessaire dans le cadre du marché de restructuration de l'école.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Un protocole sanitaire allégé a été mis en place dans les écoles (soit 6 pages à la rentrée, contre 42 pages au moment du déconfinement). A savoir que si un élève est malade, il rentre chez lui mais il n'y a pas de fermeture de classe. La rentrée des classes s'est bien déroulée, les effectifs sont stables avec 75 élèves dans notre école soit 4 de moins que l'an passé. La nouvelle directrice, Mme Allard a pris ses fonctions.

FINALISATION DE L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU LOTISSEMENT

Le tableau suivant est présenté au conseil municipal :

M. le Maire fait part au conseil que les jeux ont été installés début août. Toutefois, des problèmes de circulation de quads thermiques sont à déplorer dans le lotissement. Un courrier sera adressé aux parents pour rappeler aux parents que les quads non homologués ne doivent pas circuler sur le domaine public. Une clôture et un portail seront installés ainsi qu'un banc en matériau recyclé, une poubelle et un cendrier.

A rappeler que l'aire de jeux peut être utilisée par tous les enfants de la commune.

Le sapin du site est à élaguer afin d'éviter que les enfants y grimpent.

Un panneau d'information est à installer à proximité de l'aire de jeux avec les indications suivantes :

- Jeux réservés aux enfants âgés de 3 à 8 ans
- Installation réalisée selon les prescriptions du fabricant avec maintenance par la commune
- Surveillance permanente des enfants par les adultes accompagnants
- Dépôt de plainte en cas de dégradation
- Animaux interdits sur le site
- Le Maire décline toutes responsabilités en cas d'incidents ou d'accidents

ARRET CAR SCOLAIRE AUX HUBERTS

M. le Maire informe le conseil qu'en juillet, la Communauté de Communes avait demandé à ce que l'arrêt des Huberts soit supprimé car il est dangereux. Suite aux réclamations des parents d'élèves concernés, il est prévu qu'un aménagement du site soit effectué afin que l'arrêt soit déplacé un peu avant l'arrêt actuel. Un busage du fossé est à réaliser ainsi que l'installation d'un panneau signalétique, coût à évaluer et vérification des diagnostics du SPANC pour s'assurer que les évacuations des eaux sont conformes.

PROJET D'ANTENNE A MONTIREAU

M. le Maire fait part au conseil que l'Entreprise TowerCast demande à installer une nouvelle antenne à Montireau d'une hauteur de 225 m car les tarifs d'utilisation de l'antenne existante à Montlondon seraient onéreux. La commune de Montlondon délibère aujourd'hui et va s'opposer à l'installation de cette antenne, la commune de Montireau s'y est déjà opposé. Le conseil municipal décide de s'y opposer également.

POINT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

○ Plan de restructuration de l'école

M. Le Dorlot avance sur le sujet et il faudra prochainement définir une date pour présenter le projet aux enseignantes ainsi qu'aux agents du SIRP. La récupération des eaux de pluie est à prévoir.

○ Travaux à prévoir à l'église

M. Legros informe le conseil que la voûte de l'église se dégrade et que des morceaux tombent. Un artisan est venu et a proposé la réalisation d'une voûte en bois, ce qui ne correspondrait pas au style de l'église. Un autre artisan a été sollicité pour estimer le coût de réfection de la voûte. Des réparations sont également à prévoir sur la toiture et la récupération des eaux de pluie est à envisager avec une définition de l'emplacement de la cuve. Voir si la récupération des eaux de pluie peut être réalisée par les employés communaux ou par une entreprise spécialisée.





○ Fonds de commerce de la boulangerie

M. le Maire présente l'historique d'acquisition de la boulangerie : dans un premier temps achat par la mairie des murs de la boulangerie et dans un second temps, achat du fonds de commerce pour permettre au boulanger de s'installer.

M. Scaviner, le boulanger actuel demande à la commune de racheter le fonds de commerce.

Il est proposé :

La vente du fonds de commerce au prix d'achat du fonds par la commune soit 80.000 € auxquels s'ajouteront les frais d'acquisition que la commune a engagés

EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL

Suite à l'acquisition de différents matériels, l'atelier communal devient exigu et M. le Maire propose au conseil de construire une extension, de trouver un autre local ou une autre solution. Ce sujet fera l'objet d'une réunion spécifique de la commission des bâtiments.

PLAN DE RESTRUCTURATION DU CIMETIERE

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour optimiser les plans du cimetière.

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon peut être réalisée par notre secrétaire de mairie, Mme Prella selon les conditions suivantes :

- Concession de plus de 30 ans
- Procédure engagée 10 ans après la dernière inhumation
- Concession plus entretenue

Des panneaux indiquant que la procédure de reprise de concession en état d'abandon seront mis en place devant les tombes concernées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Des gens du voyage sont venus récemment stationner sur le terrain de sport pendant une semaine, il faudrait étudier la possibilité de construire un petit muret à côté de l'entrée du terrain de foot pour empêcher leur entrée sur le terrain et demander des devis en conséquence.
- Retour du sondage réalisé dans le cadre de la Feuille de Chou :
 - ✓ Faire respecter les horaires pour les travaux entretiens (Tondeuse tronçonneuse...), feux dans les jardins, entretiens des jardins.
 - ✓ Vitesse excessive dans le village -> mise en place d'un radar ?
 - ✓ Sortie du village en direction de Montlandon proposition de créer un espace piétonnier en bordure de route
⇒ Projet de travaux à évoquer en commission voirie.
 - ✓ Rappeler les règles de respect en ce qui concerne le voisinage (civisme).
 - ✓ Arrivée tardive de la fibre optique due à la COVID, retard d'environ 4 mois.
- M. Legros fait part au conseil que la commission impôts doit être constituée et qu'il faut proposer 12 titulaires et 12 suppléants aux services fiscaux, qui sélectionneront 6 titulaires et 6 suppléants. Le conseil municipal propose les personnes suivantes :

BERTHELOT Brigitte	WARDAVOIR Brigitte
MOINET Marie-France	JAVOY Nicolas
GUILLEMET Philippe	LAMARD Yohan
ZACHELIN Joël (Placide)	BIGEAULT Christelle
GUYON Gaëlle	PREHU Jocelyne
BORNET Christian	TAFOIRY Claire
DUBOIS Jean-Luc	GUILBERT Jean-Luc
HOUDY Olivier	

- Les travaux de voirie aux Orgeries, au Signeuret ont été réalisés, ceux de l'ancienne gendarmerie ne sont pas terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.





RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 22 octobre 2020 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence d'Eric LEGROS, à la salle des fêtes.

Absents excusés : Gaël CHABOCHE et Jocelyne PREHU .

Présence de Jean-Yves Scaviner, le boulanger.

M. Scaviner a le projet d'acquérir le fonds de commerce de boulangerie à la commune au prix que la commune l'avait acheté. M. le Maire présente au conseil l'historique. La commune avait dans un premier temps acquis les murs puis remis aux normes la boutique et le laboratoire. Plusieurs candidats avaient souhaité acquérir le fonds de commerce mais les prêts bancaires leur avaient été refusés, c'est pourquoi la commune a acheté dans un second temps, le fonds de commerce à M. Debonne au prix de 80.000 € + frais notariés. Des conseils avaient été demandés à Maître May, avocat spécialisé pour fixer le prix de vente et pour établir le bail commercial.

M. Scaviner envisage aussi d'installer un distributeur de pains à proximité de la boulangerie pour la vente en dehors des horaires d'ouverture. L'emplacement le plus propice est à définir en fonction de l'accessibilité, des réseaux... éventuellement sur l'emplacement réservé aux deux roues sur la place de l'église. M. Scaviner précise que la température est constante dans les distributeurs et que les paiements sont privilégiés par carte bancaire pour limiter la monnaie et les actes de vandalisme.

M. Legros remercie M. Scaviner d'être venu ce soir.

M. le Maire rappelle au conseil que le fonds a été acheté par la commune au prix de 80.000 €, que les frais notariés s'élevaient à 4.000 € et qu'une façonneuse avait été achetée en commun avec M. Scaviner au prix de 3.200 €, soit 1.600 €, somme qui sera ajoutée au prix de vente.

 **Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2020, qui est approuvé à l'unanimité.**

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- M. Legros remercie Claire Tafoiry, pour sa prise de notes lors de la précédente réunion de conseil.
- L'arrêt du car scolaire aux Huberts avait été supprimé par la Région pour des questions de sécurité mais il a pu être rétabli à la suite de l'intervention de M. Legros.
- Les compétences d'Energie d'Eure et Loir ont été ajoutées au compte-rendu.
- L'arrivée de la fibre optique est prévue début 2021.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Désignation de deux membres pour la commission des impôts de la CDC,
- Désignation d'un référent économie de la CDC pour le territoire communal,
- Semaine de l'arbre : plantation du 21 novembre 2020,
- Représentants de la commune au Comité de Bassin d'Emploi du Pays Nogentais,
- Désignation d'un suppléant à la commission électorale,
- Information concernant l'élevage SCEA des Aubépines,
- Délibération pour la réévaluation de la voirie communale,
- GR 35 : projet de la Fédération de randonnée d'Eure et Loir.

PROJET DE REFECTION DU CHŒUR DE L'ÉGLISE

M. le Maire informe le conseil que la voute du chœur en plâtre avec des lattes en bois se dégradent depuis plusieurs années et qu'il a sollicité un devis auprès d'une entreprise labellisée par le Parc Naturel Régional du Perche. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention en 2021 au titre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) au taux de 30 % du montant HT, sachant que la TVA est récupérable l'année suivante. L'entreprise a proposé de venir faire une présentation des travaux au conseil municipal. M. le Maire indique au conseil que ces travaux sont urgents et qu'ils doivent être réalisés en 2021, la toiture sur cette partie ayant été refaite récemment. Pour la mise en concurrence, d'autres devis seront demandés sur la plateforme de l'association des Maires.

D'autres aides financières peuvent être mobilisées dans le cadre d'une association de sauvegarde du patrimoine, qui est à constituer.





POINT SUR LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

M. Le Maire informe le conseil, que M. Le Dorlot, l'architecte est venu visiter les locaux scolaires avec un thermicien et un électricien. Il a aussi rencontré les services de l'Etat pour demander une dérogation lors de la demande de permis de construire, pour permettre l'accessibilité de la classe des CE2-CM1, qui comporte des marches. Les plans présentés n'ont pas évolué.

POINT SUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS COMMUNALES DE FIN D'ANNEE

M. Legros propose au conseil municipal d'organiser la cérémonie du 11 novembre à 10 h 30 en respectant les distanciations sociales. Il indique que la directrice de l'école a proposé d'y venir pour chanter avec des enfants. Quant à l'organisation ou non du marché de Noël, des questions se posent surtout que l'état d'urgence sanitaire se prolonge, il faut donc définir le nombre de personnes à accueillir à la salle des fêtes. A priori, à La Loupe, le marché de Noël est maintenu en extérieur. Des renseignements seront pris pour savoir s'il est possible ou non de l'organiser.

L'arbre de Noël ne pourra pas être organisé dans les conditions habituelles à la salle des fêtes, il est proposé une animation en extérieur avec une balade en calèche et goûter sous un barnum. L'association des parents d'élèves sera contactée pour la réalisation du goûter

CREATION D'UNE ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

M. Legros propose au conseil municipal de créer une association de sauvegarde du patrimoine pour permettre la restauration de l'église, lavoirs et petits patrimoines bâtis de la commune ce qui permettrait en outre de mobiliser plus de fonds supplémentaires, cette association pourrait comprendre deux représentants du conseil municipal. Une première réunion est prévue le 14 novembre 2020 à 10 h à la mairie avec MM. Hoguet et Krecke et les personnes intéressées, pour créer un groupement d'aides à la collectivité et souhaitant mettre en place une association de sauvegarde du patrimoine.

Cette réunion aura pour objet la mise en place de l'association et son fonctionnement (assurance, adhésions...). Plusieurs habitants de la commune sont intéressés pour en être membres M. Morin participe déjà à l'entretien de l'église et notamment à la dorure de lettres, nettoyage et cirage du mobilier et de la porte de la sacristie, ménage, peinture des sujets de la crèche. Il pense aussi à refaire l'enduit et la peinture drapée du fond de l'église. Il y a aussi une infiltration d'eau dans la sacristie, qui a été vue par M. Leclerc, couvreur. Une gouttière supplémentaire est à prévoir avec une consolidation des poutres de soutien.

PROJET D'INTERCONNEXION DU RESEAU D'EAU POTABLE

M. le Maire informe le conseil que le projet d'interconnexion du réseau d'eau potable avec les Corvées les Ys date de 2014. M. Legros a présenté récemment le projet au conseil municipal des Corvées. Il indique que la communauté de communes a la compétence interconnexion pour le Perche Thironnais. Pour le Perche Loupéen, il existe un syndicat (SIPEPREL) entre plusieurs communes, qui a la compétence interconnexion. Quant aux communes de Champrond et des Corvées, il faudra vraisemblablement réaliser nous-mêmes cette interconnexion entre les deux communes sans passer par la CDC, les deux châteaux d'eau étant distants de 3 km. Les élus des Corvées sont très intéressés pour la réalisation d'une interconnexion des réseaux d'eau potable du fait que leur forage a été endommagé il y a quelques années et que les habitants se sont retrouvés sans eau pendant quelques mois.

M. le Maire présente un document aux élus, qui relate le lancement de l'étude de l'époque, avec les coûts, les subventions attendues, les consommations d'eau journalières des communes. Certaines données sont à réactualiser. Une vigilance accrue devra être assurée en raison de la proximité des Sablières du Thieulin et de son extension.

Le conseil municipal est favorable pour continuer l'étude, des conseils techniques seront demandés.

PROGRAMMATION DES VISITES DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Legros propose au conseil d'organiser une visite des bâtiments communaux le 31 octobre ou le 7 novembre à 14 h. Le conseil retient la date du 31 octobre 2020 à 14 h.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

M. le Maire fait part au conseil que suite au décès du président des Anciens Combattants, M. Menant, l'association a été dissoute au cours de la dernière assemblée générale, faute de membres souhaitant reprendre les rênes de cette association





Le solde du compte de l'association a été versée soit 8000 € a été divisé en 5 parts pour répartir la somme entre l'école de Champrond, l'école de Montlandon, les comités de sauvegarde de l'église de Friaize et Montireau et l'association des Anciens Combattants de La Loupe. Quelques enfants de l'école de Champrond viendront chanter à la cérémonie du 11 novembre pour remercier les Anciens Combattants.

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION BIBLIOTHEQUE

Depuis quelques semaines, la bibliothèque a subi quelques aménagements : rangement, tri de livres, ajout d'étagères pour la rendre plus attractive avec l'aide de la secrétaire de mairie et de Mme Jeanne Bréharet, animatrice à la médiathèque départementale d'Eure et Loir.

M. le Maire propose de créer une commission bibliothèque : Elisabeth Sylvestre et Jean-Luc Dubois acceptent d'en être membres avec l'aide de Sophie Prella.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

- Désignation de deux membres à la commission des impôts de la communauté de communes
Eric LEGROS et Philippe GUILLEMET acceptent d'être membres de cette commission.
- Désignation d'un référent économie de la CDC pour le territoire communal
Eric LEGROS est désigné référent économie.
- Semaine de l'arbre
Eure et Loir Nature organise la semaine de l'arbre au mois de novembre et il est prévu la plantation d'un arbre aux abords de l'étang du Panama, qui sera un chêne, arbre emblématique de notre région avec la participation de Bertrand Monthuir du Domaine de Bois Landry, qui assure au sein du domaine une gestion rigoureuse de la faune et de la flore avec un contrôle de la chasse. Une animation autour de l'arbre est également prévue avec l'école.
- Représentants de la commune au Comité de Bassin d'Emploi du pays nogentais
M. Legros propose au conseil que M. Dubois soit délégué à cette structure pour ses compétences d'encadrant technique avec Jocelyne Préhu. Le Comité de Bassin d'Emploi peut intervenir chez les particuliers pour effectuer des travaux d'entretien, de jardinage... au prix de 17 € l'heure.
- Nomination d'un(e) suppléant (e) à la commission électorale
Christelle Bigeault, étant titulaire, il faut désigner un(e) suppléant (e) : Nicolas Javoy est désigné suppléant.
- Information relative à l'élevage de la SCEA des Aubépines
M. le Maire fait part au conseil que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population a répondu à notre courrier, qui indique que plusieurs inspections ont été réalisées et que les conditions d'élevage étaient correctes et conformes à la réglementation. M. Legros précise que cet élevage devrait s'arrêter prochainement .

DELIBERATION RELATIVE A LA REEVALUATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Considérant que la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat tient compte du nombre de kilomètres de voirie communale, le conseil municipal décide d'ajouter la partie du chemin de l'Empire, qui vient d'être revêtue, soit 214 m et le chemin du Signeuré d'une longueur de 54 m

GR35

M. le Maire informe le conseil que la Fédération de randonnée d'Eure et Loir a le projet de supprimer le passage du GR35 dans son tracé actuel passant sur notre commune pour des raisons de manque d'entretien. Ce projet étant contradictoire avec le projet actuel de liaison avec la forêt de Montécôt, le conseil est défavorable à la suppression du tracé actuel du GR35 et souhaite proposer avec les communes de Saint Maurice Saint Germain, Saint Eliph, et Montireau le tracé de notre nouvelle liaison. Un courrier commun avec les communes voisines pourrait être adressé à la Fédération de Randonnée pour s'opposer à ce projet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Christian Bornet propose au conseil d'acquérir un panneau lumineux d'informations pour faciliter la communication. Coût à demander.
- ✓ Les travaux de remplacement des branchements en plomb sont en cours et des vannes de fermeture du réseau ont été remplacées. Lors des travaux, une canalisation en plomb a cassé, ce qui a provoqué une fuite d'eau. A la suite des travaux, il a été constaté que l'eau avait été trouble un petit moment, due à la présence d'air dans les canalisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.





RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le vendredi 11 décembre 2020, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ Projet d'interconnexion des réseaux d'eau avec la commune des Corvées les Ys,
- ✓ Cadeaux de fin d'année pour les aînés.

 **Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2020, qui est approuvé à l'unanimité.**

M. le Maire apporte quelques informations depuis la précédente réunion :

- La vente du fonds de commerce de boulangerie nécessite au préalable la vérification de quelques détails juridiques
- L'arrêt du car aux Huberts est à revoir
- La convention d'occupation d'une partie d'un hangar appartenant à M. Houdy pour stationner du matériel communal est en cours.
- Le marché de Noël a été annulé
- La distribution des cadeaux de Noël aux enfants se fera à la bibliothèque ou dans le préau de l'école, des créneaux d'accueil des enfants seront programmés. La bibliothèque serait l'endroit le plus judicieux pour faire venir les parents à la bibliothèque, afin qu'ils la découvrent.
- L'association des Anciens Combattants a versé aux associations les sommes prévues lors de la dissolution de l'association.
- La bibliothèque a fait l'objet de nouveaux aménagements pour accueillir les enfants et les adultes.
- La semaine de l'arbre a été annulée.
- En ce qui concerne l'affaire de la SCEA des Aubépines, M. Legros informe le conseil, qu'il a été prévenu le dimanche 22 novembre le matin par Mme la Préfète de l'abattage des visons. Il a ensuite demandé aux adjoints de se réunir pour préparer une communication à la population avant l'intervention des médias. La chaîne de télévision BFM a insisté pour interviewer brièvement le maire.
- M. Bernard, le propriétaire des visons avait l'intention d'arrêter prochainement son activité.
- La fédération de randonnée d'Eure et Loir a indiqué qu'il serait possible de conserver le GR35 dans son trajet actuel avec passage dans notre centre bourg, si la commune disposait des chambres d'hôtes .

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE BUDGET GENERAL

En raison de l'ajout d'heures complémentaires au personnel d'entretien du SIRP pour les travaux de désinfection liés au Covid, les crédits budgétaires prévus s'avèrent insuffisants. M. le Maire indique qu'il faudrait effectuer un virement de crédits du compte 60623 (alimentation cantine) au compte 65541 (participation SIRP) pour 3.700 €. Le compte alimentaire étant largement positif suite au confinement. Accord du conseil. Il est précisé que la commune de Champrond participe cette année à hauteur d'environ 50 % du budget de fonctionnement du SIRP.

LIGNE DE TRESORERIE

Dans l'attente du versement de la subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2020 concernant les travaux de voirie, qui ne sont pas terminés, une ligne de trésorerie à solliciter auprès d'une banque est nécessaire pour payer les dernières dépenses de l'année d'un montant d'environ 60.000 €.

La ligne de trésorerie est un crédit ouvert pour un an dans la limite d'un plafond défini. Elle dégage des intérêts moins élevés que ceux des emprunts et ces intérêts ne se paient qu'en fonction des tirages effectués.

Délégation du conseil municipal au maire pour l'autoriser à effectuer une ligne de trésorerie.

Accord du conseil. Il est indiqué qu'un geste commercial pourrait être demandé à l'entreprise PIGEON, qui n'a pas respecté les délais de réalisation des travaux

PRET POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

M. le Maire informe le conseil qu'un prêt bancaire devra être contracté en 2021 pour financer les travaux de restructuration de l'école. Un crédit d'investissement consolidable, comme celui fait pour la boulangerie en 2015 sera à prévoir. Ce type de prêt comprend une phase de mobilisation des fonds et une phase de consolidation en prêt à long terme. Il permet de prévoir une enveloppe globale et de ne consolider que les besoins après le versement des subventions .





POINT SUR LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

M. Legros fait part au conseil, qu'il faut attendre la dérogation pour l'accessibilité aux locaux pour pouvoir déposer le permis de construire prévu en janvier 2021. La première phase des travaux sera la démolition du petit bâtiment annexe.

Il indique également, qu'il est allé présenter le projet de restructuration de l'école dans chacune des classes de l'école et qu'une boîte a été déposée dans chaque classe pour que les élèves apportent des idées.

Il est précisé que la démolition du petit bâtiment fera l'objet d'un lot démolition dans le cahier des charges.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Maire présente au conseil les orientations budgétaires.

• Eau potable/Assainissement :

- Poursuite de la pose des nouveaux compteurs
- Finir le renouvellement des branchements en plomb
- Renouvellement de la canalisation située entre Beurepaire et la Graiserie
- Mise en place d'un logiciel pour le suivi des compteurs, un boîtier à installer dans une voiture permettra d'automatiser la relève des compteurs et d'alerter les usagers en cas de consommations anormales.
- Peinture de la station d'épuration et de la station de pompage, étanchéité du bâtiment à terminer
- Achat de pompes de remplacement
- Etude opérationnelle de l'interconnexion avec les Corvées les Ys
- Rénovation du local annexe de la station d'épuration
- Mise en place d'un chauffe-eau à la station d'épuration
- Enlèvement des boues des silos
- Remplacement de pièces au clarificateur de la station d'épuration.
- Dégrilleur d'entrée de station.

Il est indiqué que deux pompes de refoulement de la station de pompage vers le château d'eau fonctionnent interactivement et que l'une d'entre elle, est en panne, c'est pourquoi il faut procéder à son remplacement rapidement. Nous disposons d'une pompe de forage d'avance.

Une visite des équipements est à prévoir et notamment pour les nouveaux élus. Il faut aussi savoir qu'il est distribué environ 100 m3 d'eau par jour en hiver et 150 m3 en été.

En ce qui concerne l'évacuation des boues des silos, une visite des installations à Fontaine-Simon sera à prévoir, commune ayant des équipements équivalents aux nôtres. Il faudrait aussi prévoir de sécuriser l'accès aux roseaux

• Bâtiments communaux :

- Rénovation extérieure de la salle des fêtes par bardage ou peinture car le piquetage pourrait faire apparaître de l'amiante
- Réfection de la voûte du chœur de l'église
- Début des travaux de restructuration de l'école
- Système électrique à l'église pour le branchement des illuminations de Noël et ajout de prises
- Convention à prévoir avec M. Houdy pour stationner du matériel communal sous un hangar situé 81 Grande Rue
- Réflexion à mener pour la construction ou non d'un bâtiment.

• Eclairage public :

- Prolongation de la durée de programmation du lampadaire d'éclairage public situé en face du Sébastopol avec détecteur de mouvement ou mise en place d'un flash, mais peu de distance entre la route et le restaurant.
- A Beurepaire, plusieurs lampes ne fonctionnent plus, deux lampes ont été remplacées en face de l'ancienne gendarmerie.

• Aménagements extérieurs :

- Mise en place d'une clôture avec portail et portillon sur l'aire de jeux du lotissement selon l'avis de la commission
- Aménagement du parking pour le covoiturage
 - ✓ Portail à enlever et muret à démolir
 - ✓ Mise en place d'enrobé, délimitation des places de parking + signalétique
- Installation de jeux pour enfants sur l'ancien terrain de tennis sachant qu'il a été déjà été nettoyé, projet non prioritaire
- Curage de l'étang du Panama et aménagement de ses abords





- **Matériel :**
 - Réparation de la tondeuse
 - Achat d'un godet pour le tracteur
 - Renouvellement partiel des illuminations de Noël
 - Rénovation des bancs et achat de poubelles
- **Cimetière :**
 - Réparation du mur suite aux dégradations au printemps dernier
 - Bacs à fleurs

Les allées ont été gravillonnées cet automne, un enrobé pourrait être mis en place à l'avenir.
- **Voirie :**
 - Réfection des trottoirs et des caniveaux par tronçon Grande Rue
 - Suite de l'enfouissement des réseaux par le passage de câbles en façade, devis à demander pour la partie située entre la route de Combres et la Place de l'église.
 - Parking aire de covoiturage
 - Rue des Rosiers
 - Rue du Plessis
 - Ruelle de Montécôt
 - Busage pour l'arrêt de bus aux Huberts et à poursuivre au lotissement
 - Virage, qui mène à la Suarderie à renforcer avec du béton (méthode dite de la poutre).

FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2021

Le conseil municipal sollicite des subventions au titre du F.D.I. pour les travaux suivants sachant que les demandes sont à envoyer avant le 12 février 2021 :

Travaux de réfection de la voûte du chœur de l'église

Travaux de voirie rues des Rosiers et du Plessis, aire de covoiturage...

AVANCEMENT DE GRADE DE PASCAL PESNAUX

M. le Maire informe le conseil, que Pascal Pesnaux peut prétendre à un avancement de grade pour devenir adjoint technique principal 2ème classe à compter du 19 avril 2020. Pour ce faire, le conseil municipal doit créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 2ème classe.

Les élus indiquent que Pascal Pesnaux mérite son avancement de grade.

TARIFS COMMUNAUX

Au vu de la situation tendue de l'année et de celle à venir, M. le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les tarifs communaux pour 2021. Une harmonisation du prix de l'eau avec la commune des Corvées les Ys pourrait néanmoins être envisagée.

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux 2021 :

TARIFS COMMUNAUX 2021 (en €)					
		Tarif			Tarif
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	300	Salle des fêtes <i>(Suite)</i>	Frais de nettoyage particuliers	200
	Deuxième jour consécutif	125		Frais de nettoyage associations	100
	Habitants de la commune	175		Caution associations/particuliers	500
	Deuxième jour consécutif	80	Concessions cimetière	Trentenaire	250
	Utilisation du fourneau	30		Cinquantenaire	400
	Utilisation du lave-vaisselle	30		Taxe de superposition	150
	Location de vaisselle			Columbarium 15 ans	300
	* le couvert	0.50		Columbarium 30 ans	450
	* le petit couvert	0.30	Jardin du souvenir	gratuit	
	Casse ou perte de vaisselle		Logements	F2 70 Grande Rue	290
	* le verre	2.50		Charges F2	80
	* le couvert	0.80		F1 Etage 68 Grande Rue	290
* l'assiette	4	Charges F1 Etage		85	





EAU	
Abonnement annuel	26.00 €
Consommation de 0 à 250 m3 le m3	1.50 €
Consommation plus de 250 m3 le m3	1.37 €
Remplacement compteur gelé	150.00 €
Vente d'eau en gros le m3	1.20 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	50.00 €
Consommation le m3	1.20 €
Participation raccordement à l'égout	500.00 €

Nouveau branchement eau	1 500 €
Modification branchement eau	500 €

M. Legros informe le conseil municipal, que le prix de l'eau doit être au minimum à 1.50 € le m3 pour pouvoir prétendre aux subventions pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable. Le prix de l'eau sera demandé à la commune des Corvées.

PROJET DE CHAMBRES D'HOTES

M. Legros fait part au conseil, qu'à l'étage de la boulangerie se trouve un grand appartement avec grenier, qui pourrait faire l'objet d'une réhabilitation en appartements locatifs ou en chambres d'hôtes.

La création de chambres d'hôtes ou d'un gîte permettrait de conserver le tracé actuel du GR35 passant par notre commune.

Des renseignements seront pris, quant à la possibilité de créer un gîte ou des chambres d'hôtes. En cas de création de chambres d'hôtes, les petits-déjeuners pourraient être pris à la Boulangerie et le Bar Le D'Aligre et les repas au Sébastopol. Le conseil municipal mènera une réflexion à ce sujet.

GESTION DE L'ARBRE DE NOEL

Le site retenu pour l'Arbre de Noël est la bibliothèque communale pour permettre aux parents et enfants de découvrir la bibliothèque et de par sa proximité avec la mairie pour les permanences. Un sapin a été mis en place dans la bibliothèque.

Une communication sera faite aux parents par le biais de la Feuille de Houx et par email et les horaires de permanence seront les mêmes que ceux de la mairie.

CADEAUX POUR LES AINES

M. le Maire propose au conseil d'accorder un colis ou bons d'achats pour les personnes âgées de plus de 70 ans, le repas de Printemps n'ayant pas pu être organisé. Une réflexion s'engage sur les critères d'attribution et chez quels commerçants.

Après discussion, le conseil municipal décide d'octroyer des bons d'achat de 12 € chez les commerçants les plus impactés par la crise sanitaire soit Odile Tiff et le Sébastopol. Deux bons d'achat de 12 € seront attribués aux personnes âgées de plus de 70 ans, qui choisiront entre un ou les deux commerces à leur convenance et avant le 28 février 2021. Tous les commerçants seront préalablement consultés pour qu'ils donnent leur avis.

M. Legros précise que le repas de Printemps était concocté alternativement par la Table du Perche et le Sébastopol





INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

M. le Maire propose au conseil municipal de réaliser une étude opérationnelle pour permettre une interconnexion des réseaux d'eau potable de la commune avec la commune des Corvées les Yys, qui a déjà délibéré en ce sens.

A ce jour, le projet d'interconnexion ne pourra se faire dans le cadre de la communauté de communes.

Les financements actuels seraient de l'ordre de 30 % du montant des travaux dans le cadre d'une intercommunalité et de 22 % dans le cadre d'un syndicat des eaux par le département. Le F.D.I. ne finance pas ces travaux, par contre la D.E.T.R. (aide de l'Etat) les finance dans le cadre de l'intercommunalité ou d'un syndicat. Se renseigner si des aides peuvent être obtenues par les agences de l'eau.

Pour limiter les coûts, un maître d'œuvre pourrait être engagé pour qu'il dirige les travaux réalisés par les employés communaux.

Le conseil décide d'engager une étude opérationnelle, dont le coût sera partagé entre les deux communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Couny a été recrutée au SIVOP du Thieulin à 32 h par semaine. Dans un premier temps, elle pourra continuer à assurer l'entretien de la mairie et la salle des fêtes, peu occupée actuellement. La situation sera revue dans un second temps en fonction de l'activité de la salle des fêtes. Pour ce faire, il est proposé de réduire son temps de travail à 3 h hebdomadaire au lieu de 10 h actuellement.
Pour le recrutement du personnel au SIRP, il faut faire en sorte que les agents en place bénéficient d'heures complémentaires. Deux élus de chaque commune du SIRP font partie de la commission de recrutement.
- M. Legros informe le conseil que la Sécurité Civile cherchait des chemins à élaguer. Il leur a été proposé de procéder à l'élagage du chemin des 4 sapins, qui va du chemin du Ferré en direction de Combres, ce qui permettra de le réouvrir à la randonnée. Ces travaux sont gratuits et sont prévus début janvier.
- M. Dubois propose à ce qu'un colis de Noël soit offert aux employés municipaux. Il est proposé de leur offrir un colis avec des produits locaux d'une valeur de 40 €.
- M. Chaboche demande si l'emplacement pour le distributeur à pains a été défini. Le conseil propose qu'il soit installé sur les graviers roses à l'emplacement prévu pour le stationnement des deux roues. M. Chaboche indique qu'il a aussi le projet d'installer un distributeur de viande, rillettes...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.



RÉUNION DU 1^{ER} MARS 2021

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le lundi 1er mars 2021 à 20 h 30 en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire, à la salle des fêtes.

Tous les membres en exercice sont présents.

 **Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2020, qui est approuvé à l'unanimité.**

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- La distribution des cadeaux de Noël aux enfants s'est bien passée à la bibliothèque, ce qui a également permis d'obtenir quelques nouveaux adhérents.
- Un tirage de 30 000 € sur la ligne de trésorerie ouverte pour 60 000 € a été effectué.
- La convention d'occupation d'une partie d'un hangar pour abriter du matériel communal avec M. Houdy est en cours, le surcoût d'assurance serait à la charge de la commune.
- Des courriers à plusieurs villes du département ont été envoyés pour leur demander si elles détenaient d'anciennes illuminations de Noël.
- Le tarif de l'eau aux Corvées les Yys s'élève à 1.40 € le m³, sachant que pour bénéficier d'aides financières pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable, le tarif devrait être au minimum de 1.50 € le m³.
- Les deux commerçants, qui ont reçu les chèques cadeaux pour les aînés sont satisfaits.
- Le remplacement de Murielle Couny au SIRP s'est bien passé, deux représentants par commune étaient présents. Deux candidates avaient postulé et c'est Mme Jaouen Sabrina, qui avait déjà effectué plusieurs remplacements à la cantine de Champrond, qui a été retenue.





- L'élagage sur 3 km du chemin des 4 sapins par la Sécurité Civile s'est bien déroulé, il reste maintenant à continuer de l'entretenir.
- Les employés communaux ont été ravis d'avoir reçu un cadeau de fin d'année

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET BOULANGERIE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2020 en accord avec le compte de gestion du receveur, qui présente un excédent de fonctionnement de 35.766,50 € et un déficit d'investissement de 12.508,09 €. Le résultat de fonctionnement est en partie affecté en section d'investissement pour 12.508,09 € pour couvrir le déficit d'investissement et le reliquat de 23.258,41 € reporté en section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2021 BOULANGERIE

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 40.320,05 € en section d'investissement et à 98.158,09 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement, il est prévu de reporter le déficit d'investissement, le remboursement du capital de l'emprunt, des travaux sur l'arrière de la boulangerie déjà prévus en 2020 mais non réalisés et la vente du fonds de commerce à M. Scaviner au prix de 85.650 € se décomposant comme suit :

Vente du fonds de commerce :	80.000 €
Frais d'acte :	4.000 €
Remboursement de l'achat d'une façonneuse :	1.650 €

Il sera remboursé à M. Scaviner la caution de garantie, qu'il avait versée au début de sa gérance pour 10.800 € .

Pour information, le loyer du fonds de commerce s'élève à 1.200 € HT par mois et le loyer d'occupation des lieux à 800 € HT par mois, aucune augmentation de loyer n'a été faite depuis l'installation du boulanger en 2015.

La vente du fonds de commerce permettra de valoriser le travail du boulanger contrairement à une vente des murs.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE AVEC LES CORVEES LES YYS

M. le Maire informe le conseil, que le nouveau schéma départemental de l'interconnexion des réseaux d'eau potable intègre notre projet d'interconnexion. Il indique que le premier projet date de 2015, qui n'avait pas abouti pour des raisons budgétaires dues à la réhabilitation de la boulangerie. Il s'avère que des aides financières peuvent être obtenues par les agences de l'eau Seine Normandie pour la commune de Champrond et Loire-Bretagne pour les Corvées les Yys. Pascal Pesnaux pourrait aussi faire une partie des tranchées avec un maître d'œuvre à l'appui, ce qui permettrait de réaliser quelques économies. Le projet est estimé à 500.000€. La commune des Corvées-les-Yys est très encline à réaliser ces travaux, l'effondrement de leur puits il y a quelques années, avait occasionné un manque d'eau pendant plusieurs mois sur leur commune.

M. Legros informe le conseil, qu'une réunion est prévue le 16 avril à 10 h avec les interlocuteurs de cette opération : conseil départemental, agences de l'eau Seine/Normandie et Loire Bretagne.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : SERVICE D'EAU

Le compte administratif 2020 fait apparaître en section de fonctionnement un déficit de 6.267,02 € et un résultat cumulé excédentaire de 57.188,52 €. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 30.278,22 € et un résultat cumulé déficitaire de 37.702,59 €. Le compte administratif 2020 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2021 19.485,93 € en section de fonctionnement et d'affecter 7.702,59 € en recettes d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement.

M. le Maire fait part au conseil que d'importants travaux de renouvellement de branchements en plomb ont été réalisés en 2020 dans la Grande Rue ainsi que le remplacement de plusieurs vannes sur le réseau et de la porte de la station de pompage.

BUDGET PRIMITIF 2021 : SERVICE D'EAU

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 105 485,93 € en section de fonctionnement et à 60 388,52 € en section d'investissement. A ce budget, en investissement, il est prévu de poursuivre le renouvellement des branchements en plomb et l'achat d'une pompe de refoulement à la station de pompage.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

M. le Maire informe le conseil, que le prix de l'eau a très peu augmenté depuis la reprise en régie du service en 2008. Les fuites d'eau dans le bourg sont toujours réparées par une entreprise, du fait du passage de nombreux réseaux (fibre, gaz, électricité...). A noter que plusieurs canalisations ont gelé cet hiver, ce qui a provoqué de nombreuses fuites au dégel.





Il est expliqué au conseil, que des pompes captent l'eau depuis la nappe phréatique vers la station de pompage et que d'autres envoient l'eau vers le château d'eau pour la distribution.

Plusieurs antennes sont installées sur le château d'eau, qui génèrent des redevances d'occupation du domaine public pour la commune. Il est indiqué que des habitants de Beaurepaire ont sollicité un laboratoire pour mesurer les ondes émises par les antennes et il s'avère que les résultats sont éloignés du seuil critique.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2020 fait apparaître en section de fonctionnement un déficit de 5 718.71 € et un excédent cumulé de 27 717.33 €. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 5 184.17 € et un résultat cumulé excédentaire de 12 647.01 €. Le compte administratif 2020 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2021 27 717.33 € en section de fonctionnement et 12 647.01 € en section d'investissement.

En 2020, peu d'investissement a été réalisé, seulement l'acquisition d'un aéroxyde, qui est un des deux aérateurs d'un bassin de la station d'épuration.

BUDGET PRIMITIF 2021 : SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 62 717.33 € en section de fonctionnement et à 35 364.34 € en section d'investissement.

A ce budget, il est prévu le remboursement du capital des emprunts, la rénovation du local annexe de la station d'épuration, l'installation d'un chauffe-eau à la station d'épuration, le remplacement de plusieurs pièces sur le clarificateur (endroit où les boues se décantent) et un dégrilleur (matériel permettant le tri des boues).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

M. le Maire rappelle au conseil, que de nombreuses manifestations n'ont pu avoir lieu en 2020 à cause de la crise sanitaire.

Pour voter les subventions en 2021, le conseil municipal se réfère au tableau des subventions octroyées les deux années précédentes. Le montant total alloué aux associations en 2019 était de 6 720 € et de 6 836 € en 2020, ce qui représentait 1.8 % du budget général. Quelques subventions avaient été diminuées en 2020 en raison de la baisse d'activités. Une subvention exceptionnelle avait aussi été accordée au comité des fêtes pour les masques fabriqués et à l'association des Petites Mains pour le remplacement d'une machine à coudre ayant servi à leur fabrication.

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations :

Associations	Subventions
Un Petit Air de Culture	350
Coopérative Scolaire (75 x 10€)	750
Société de Pêche	100
Perche Association Football	0
Perchemin	0
Association Danse et Rêve	150
A.D.M.R	200
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	200
La Prévention Routière	80
C.O.E.C.I.L	0
Amis des Jumelages du Canton	0
U.S.E.P du Perche	50
ELAN (ex Contrats Bleus)	100

Associations	Subventions
Stade Loupéen	50
Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Les Petites Mains	400
Association des Parents d'Elèves	200
Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe	80
La Croix Rouge	50
Comice Agricole	60
Comité des Fêtes	2.550
Bibliothèque	0
Les Paniers d'Aligre	0
Passion Elevage 28	90
La RurÂle	0
TOTAL	5.760





M. le Maire rappelle également au conseil que l'an dernier, les subventions avaient été votées par le nouveau conseil mais que l'enveloppe globale avait été fixée par l'ancien conseil.

En cas de curage de l'étang du Panama cette année, les travaux seront pris en charge par la commune et non par l'association de pêche. Un devis sera demandé à l'entreprise Fillette et les agriculteurs seront sollicités pour l'évacuation des boues.

M. le Maire informe aussi que toutes les associations devront tenir une assemblée générale avant le 30/06/2021, une assemblée générale étant obligatoire chaque année. L'assemblée générale du comité des fêtes est prévue le 26 mars 2021 .

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE

M. le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes a le projet de créer au sein d'une partie du château de La Loupe un parc d'activités ludiques. Le château étant propriété de la ville de La Loupe, il conservera l'école de musique.

Jusqu'à maintenant, la compétence touristique et commerciale été menée au domaine de l'Abbaye de Thiron-Gardais. Dans ses locaux, qui à l'origine appartenait à la communauté de communes du Perche Thironnais, il n'y avait que des expositions essentiellement temporaires, des visites des jardins de l'Abbaye. Depuis la fusion, le site sert de lieu pour des jeux dénommés Escape Games, qui sont des jeux pour adultes et enfants. Hormis cette période de pandémie, le site a attiré de nombreux visiteurs et peut se développer dans les années à venir. L'idée est d'étendre cette compétence au château de La Loupe, qui proposerait de nombreux jeux dit « immersifs » Escape Game Adventure Room. Les jeux, qui peuvent être des jeux de piste, des labyrinthes abordent divers sujets sur l'environnement et l'histoire par exemple. Les enfants bénéficieront d'une nouvelle culture numérique. Les écoles pourront en profiter ainsi que les adultes et les associations telles l'Elan. Comme au domaine de la l'Abbaye de Thiron-Gardais, il est prévu d'y installer un bar convivial pour prendre des collations et partager des boissons. Tous les lieux d'exposition, musées et autres sites touristiques disposent de ces lieux d'accueil et de détente. Le but est de créer un nouveau site attractif sans concurrencer le site de Thiron-Gardais tout en étant complémentaire de ce dernier.

Communication :

Avec une communication unique sur les deux sites, celle-ci sera plus efficace et empêchera la concurrence entre les deux lieux

Budget du projet :

Ce projet porte sur un investissement de 664 000€. Il ne démarrera qu'avec la garantie d'obtention des subventions. Une première tranche de 240 000€ permettra de jauger de la viabilité de ce projet.

La seconde tranche permettra de mieux faire connaître le site en augmentant sa notoriété.

Le remboursement de l'emprunt sera effectué sur une durée de 5 ans. En cas d'échec commercial, comme il serait porté par un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Il ne générera pas de risques importants sur les finances de la CDC. Les agents seraient recrutés sous le régime du droit privé et non pas comme celui des fonctionnaires territoriaux. Ce projet a fait l'objet de trois demandes de subvention. En cette période incertaine, il s'avère que peu de projets de ce type ont été proposés, c'est pourquoi il est probable que celui-ci soit bien subventionné. (DETR – FDI- Aide de la région). Le reste à charge serait d'environ 200 000 € répartis entre les 24 communes. Il est expliqué que le financement des compétences de la CDC est calculé en fonction du nombre d'habitants de chacune des communes. A noter que l'accueil de loisirs génère d'importantes charges de fonctionnement contrairement à un projet de ce type.

Dans une mesure différente, il rentre dans la catégorie des projets structurants comme notre restructuration de l'école communale, dont les subventions sont déjà acquises. Ce projet est une opportunité pour notre territoire par la proximité de La Loupe et sa gestion dans le cadre d'un SPIC permettra un minimum de risque.

Accord du conseil pour modifier les statuts de la CDC

MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN AGENT D'ENTRETIEN

M. le Maire informe le conseil, que Murielle Couny a été recrutée par le SIVOP du Thieulin à 32 h par semaine et qu'il y a lieu de modifier sa durée de service sur notre commune. Murielle Couny, ayant donné son accord pour réduire son activité, il est proposé de supprimer son poste à 10 h hebdomadaire et de créer un poste à 3 h hebdomadaire suite à l'avis favorable émis par le comité technique du centre de gestion d'Eure et Loir, qui assure la gestion des carrières du personnel territorial pour une majorité des communes du département





Comme il l'a déjà été évoqué, lorsque les activités associatives et les locations de la salle des fêtes reprendront, il faudra envisager le recrutement d'un nouvel agent. La personne, qui la remplace au SIRP pourrait à l'avenir remplacer Murielle Couny.

Accord du conseil pour modifier la durée de service de Murielle Couny, qui continue d'assurer l'entretien ménager de la mairie, de la bibliothèque et de la salle des fêtes.

PROJET DE MISE EN PLACE DE VENTE A EMPORTER

Gaël Chaboche, éleveur, qui vend de la viande directement aux consommateurs, a le projet d'installer sur la commune un distributeur comprenant 50 casiers. Il présente au conseil municipal le concept.

Son projet consiste à proposer de la viande de bœuf, veau et porc, de la charcuterie et des produits locaux. Des casiers seraient réservés aussi pour des plats cuisinés à emporter réalisés par le Sébastopol. Des compléments pourraient être envisagés tels que des fruits et légumes de saison, l'objectif étant de ne pas concurrencer la boulangerie et de s'adapter à la demande.

Deux types de distributeurs sont présentés : un chalet bois ou un préfabriqué

Le modèle préfabriqué est plus moderne et sans fondation.

Le distributeur de pains envisagé par le boulanger pourrait être adossé au distributeur de viandes et plats.

Un point d'électricité serait à prévoir par la commune, il est aussi indiqué qu'en cas de non-fonctionnement du distributeur, le point d'électricité pourrait servir à une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Gaël Chaboche fait part au conseil qu'il a sollicité trois fournisseurs de distributeurs, sachant que le délai de livraison est compris entre 3 et 5 mois.

Les casiers réfrigérés sont privilégiés pour garantir une bonne conservation des aliments pendant chacune des saisons.

Le distributeur aurait une dimension de 4.50 m de longueur avec une profondeur de 2.50 m. Il pourrait être équipé d'une vidéosurveillance avec alarme sur téléphone. L'électricité serait à la charge du propriétaire du distributeur.

Deux distributeurs sont déjà en place dans notre secteur, l'un à Landelles et l'autre à Billancelles.

Le paiement des produits à emporter se ferait uniquement par carte bancaire pour éviter tout risque de vandalisme, qui présente aussi un avantage en termes de risque sanitaire.

Gaël Chaboche sollicite un emplacement sur le terre-plein destiné aux deux roues à proximité de la boulangerie, endroit le plus visible et accessible.

Une autre possibilité d'emplacement est proposée sur le trottoir à l'arrière de l'église, une simulation visuelle pourrait être réalisée pour une bonne intégration mais son accès est jugé dangereux et moins visible. Un autre emplacement est encore proposé, celui situé sur le petit parking derrière la boulangerie, mais non visible et peu éclairé.

L'emplacement à proximité de la boulangerie semble privilégié.

Pour ce projet, l'emprise au sol est de 10 m² et la hauteur de 3 m.

- ✓ point d'électricité à prévoir, devis à demander
- ✓ demande préalable de l'avis du boulanger
- ✓ définir l'emplacement optimal
- ✓ impact visuel de l'ensemble avec plusieurs hypothèses
- ✓ redevance d'occupation du domaine public, qui pourrait être symbolique en cette période

Gaël Chaboche souhaiterait que le distributeur soit installé pour le 1er juin prochain.

Une réunion sera programmée prochainement avec les différents interlocuteurs

POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT

M. le Maire informe le conseil, que les demandes de subvention au titre du F.D.I. ont été effectuées en fonction des orientations budgétaires 2021 définies lors de la précédente réunion de conseil municipal.

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER DE LA RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

Le permis de construire a été déposé au mois de janvier. Des études complémentaires ont été réalisées en ce qui concerne la présence d'amiante sur le petit bâtiment à démolir et la classe préfabriquée.

Des études du sol et des fondations sont aussi nécessaires.

Les études déjà menées prévoyaient un emplacement en contrebas de la cour de récréation et non à l'emplacement finalement retenu.

Attente actuellement de l'avis des services de l'Etat en ce qui concerne l'accessibilité.

Les employés municipaux demandent qu'une évacuation des eaux dans le sol soit prévue pour faciliter le nettoyage des locaux ainsi qu'un encastrement des siphons et tuyauteries pour les rendre inaccessibles aux enfants.





REFLEXION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE

M. le Maire fait part au conseil que certains élus du SIRP estiment qu'il existe des disproportions de participations financières entre les communes avec un coût par élève disparate. Il s'avère que la répartition actuelle des coûts de fonctionnement du SIRP est définie à 50 % en fonction du nombre d'élèves et à 50 % en fonction de la population. Il en sera discuté lors de la prochaine réunion du SIRP, qui aura lieu le 19 mars à 20 h à Montireau.

M. Legros propose aux 4 délégués de notre commune d'organiser une réunion préparatoire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Legros informe le conseil qu'un boucher de Senonches a demandé un emplacement pour stationner son camion chaque mardi de 9 h à 12 h 30. Ce boucher dispose d'une boutique à Senonches et d'un camion ambulancier. Des élus indiquent que ce commerçant ne porterait pas préjudice au projet de distributeur de viande, puisqu'il viendrait qu'une fois par semaine. Il s'agirait d'une offre supplémentaire pour les habitants. Accord du conseil.

Lotissement :

Des problèmes de circulation de quads sont signalés. Les parents des enfants concernés ont été informés. M. le Maire est intervenu et a ensuite adressé un courrier à tous les habitants du lotissement pour leur fournir toute la réglementation d'utilisation des quads. Ces quads, qui ne sont pas homologués pour rouler sur la route ont aussi été vus sur l'aire de jeux, espace public interdit aux quads en particulier et à tous véhicules en général. Deux mères d'enfants sont venues rencontrer M. Legros et elles ont indiqué que leurs enfants n'utiliseraient plus leurs quads. Affaire à suivre.

Point accueil périscolaire :

Il est évoqué l'instauration de pénalités pour les parents, qui viennent chercher leurs enfants après 19 h. A savoir qu'une pénalité de 10 € a déjà été instaurée par le Syndicat Scolaire pour les parents, qui arrivent régulièrement en retard. Il est néanmoins proposé de faire signer la personne, qui vient chercher ses enfants avec l'heure de départ.

Mobilier urbain :

Les bancs des espaces publics communaux sont en cours de restauration, celui de Beurepaire a été démonté.

Il a été signalé la vitesse excessive d'une moto à Beurepaire.

Il est constaté que l'éclairage public reste allumé tardivement. Une des raisons de cet éclairage tardif est la prévention de la délinquance. Des devis d'éclairage public avec détecteur de mouvements seront demandés.

Le carrefour du Bois Gilet côté route de Saint Laurent est dégradé, les travaux de remise en état seront réalisés demain par les employés communaux.

Il est demandé l'aménagement d'un espace jeux pour les adolescents aux abords de la salle des fêtes. Il est décidé d'acheter un filet de basket et de réaliser un marquage au sol, les poteaux de buts seront aussi repeints. Il est évoqué aussi la possibilité de transformer le terrain de tennis en city stade. Un banc est à prévoir également..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.



● Etat civil ●

Décès :

COUDRAY Raymond décédé le 06/02/2021

MEMPONTEL Roger décédé le 22/03/2021



Naissances :

LIVA Mya née le 22/10/2020





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

Les membres du conseil municipal

Le Maire : **Éric Legros**

1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet, **2^{ème} Adjoint** : Christian Bornet,
3^{ème} Adjoint : Claire Tafoiry

Les conseillers :

Christelle Bigeault, Gaël Chaboche, Jean-Luc Dubois, Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Marie-France Moinet, Jocelyne Préhu, Elisabeth Sylvestre, Joël (Placide) Zachelin



Les commissions communales

✓ **Urbanisme** :

Gaël Chaboche, Philippe Guillemet, Nicolas Javoy, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.

✓ **Voirie et Réseaux** :

Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Philippe Guillemet, Joël (Placide) Zachelin.

✓ **Bâtiments** :

Philippe Guillemet, Gaëlle Guyon, Yohan Lamard, Éric Legros, Claire Tafoiry.

✓ **Espaces extérieurs / Cimetière** :

Jean-Luc Dubois, Nicolas Javoy, Jocelyne Préhu, Joël (Placide) Zachelin.

✓ **Bibliothèque** :

Jean-Luc Dubois, Elisabeth Sylvestre, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Bâcle, Sophie Prelle.

✓ **Appel d'offres** :

Maire : Éric Legros,

Titulaires : Philippe Guillemet, Séverine Guilpain, Claire Tafoiry.

Suppléants: Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Gaël Chaboche.

✓ **Commission des Fêtes** (organise les fêtes communales à savoir le 14 juillet, le repas de Printemps et l'arbre de Noël):

Marie-France Moinet.

✓ **Finances** : ensemble du conseil municipal

✓ **Commission de contrôle (révision des listes électorales)** :

Titulaire : Christelle Bigeault / Suppléant : Nicolas Javoy.

2 personnes hors conseil : Brigitte Berthelot, Brigitte Wardavoire.

✓ **Commission Impôts** :

Titulaires : Jean-Luc Guibert, Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Brigitte Wardavoire, Joël (Placide) Zachelin,

Suppléants : Christelle Bigeault, Christian Bornet, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Jocelyne Préhu.

Les commissions intercommunales

✓ **Commission Travaux - Equipements - Environnement - Assainissement** :

Membres : Philippe Guillemet, Claire Tafoiry.

✓ **Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR)** :

Délégué titulaire : Éric Legros / Délégué suppléant : Philippe Guillemet.

✓ **Commission Développement économique - Tourisme** :

Membres : Jean-Luc Dubois, Éric Legros.

✓ **Commission Enfance Jeunesse, Affaires sociales et Citoyenneté** :

Séverine Guilpain, Marie-France Moinet

✓ **Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM)** :

Président : M. Bertrand de Lacheisserie,

Délégués titulaires : Christelle Bigeault, Philippe Guillemet. / Délégués suppléants : Christian Bornet, Nicolas Javoy.

✓ **Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique (SIRP)** :

Champrond en Gâtine, Montlardon, Montireau, Saint Victor de Buthon

Délégués titulaires : Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Éric Legros (Président).

✓ **Territoire d'Énergie d'Eure et Loir** :

Délégué titulaire : Philippe Guillemet / Délégué suppléant : Joël (Placide) Zachelin.

✓ **Parc Naturel Régional du Perche (PNRP)** :

Délégué titulaire : Gaël Chaboche / Délégué suppléant : Jean-Luc Dubois.

✓ **Eure et Loir Ingénierie** :

Délégué titulaire : Christian Bornet / Délégué suppléant : Marie-France Moinet.

✓ **Correspondant défense**: Philippe Guillemet.

✓ **Comité National d'Action Sociale pour les agents communaux (CNAS)** :

Marie-France Moinet.

✓ **Aménagement - Planification**:

Philippe Guillemet.

✓ **Commission Impôts de la communauté de communes** :

Membres : Philippe Guillemet, Éric Legros.

✓ **Référent économie de la CDC pour le territoire communal** :

Éric Legros.

✓ **Comité de Bassin d'Emploi du pays nogentais** :

Délégué titulaire : Jean-Luc Dubois, Jocelyne Préhu.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

Le bureau est composé de 8 membres : le président et sept vice-présidents.

Le Président : **Éric Gérard**

vice-président Finances, Administration : René Rousselle, Maire de Combres

vice-président Urbanisme, transports et mobilité : Eric Legros, Maire de Champrond-en-Gâtine

vice-présidents Travaux - équipements / Eau - assainissement / Energie / Plan Climat Air - Energie Territorial : Martial Lecomte, Maire de Marolles les Buis et Jean-Michel Cerceau, Maire de Saint Victor de Buthon

vice-président Enfance jeunesse / Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la Citoyenneté : Christophe Barral, Maire de Saint Eliph

vice-président Economie / Promotion touristique / Maison de santé / Espaces France Services : Bruno Jérôme, 1er adjoint à la Mairie de La Loupe et Victor Provôt, Maire de Thiron Gardais

Délégués communautaires : **Éric Legros et Philippe Guillemet**





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie :

Le mardi de 17h à 19h : M. Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : M. Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.



≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈



Relevé des compteurs : jusqu'au 18 juin 2021

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Christian BORNET au 06.86.07.59.55 ou M. Eric LEGROS au 06.14.17.86.47.

▪ **LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** ▪

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





SIRTOM

De Courville-sur-Eure
La Loupe et Senonches

rue du 19 mars 1962 - 28190 Courville-sur-Eure - Tél. 02 37 23 32 63



Contact par courriel



Facebook [sirtom courville](https://www.facebook.com/sirtom.courville)

Adresse <https://www.sirtom-courville.fr/>

Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie.
- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaigre, Le Bois des Pâtisseries, l'Orgerie.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin

Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.

* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain.



Horaires déchèterie de St Eliph (Fermée les jours fériés)

✓ HORAIRES D'ÉTÉ du 01 mars au 31 octobre

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Mercredi	: 13h30 à 18h30
Judi	: 13h30 à 18h30
Vendredi	: 13h30 à 18h30
Samedi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Dimanche	: 09h00 à 12h00

CONDITIONS MISES EN PLACE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES AGENTS :

- Aucun prêt de matériel (pelle, balai) lors du déchargement
- Aucune aide du gardien pour le déchargement
- Aucun contact physique ou croisé avec le gardien

CONSIGNES A RESPECTER POUR ACCÉDER AU SERVICE :

- Présenter sa carte de déchèterie
- Apporter des déchets dans la limite des quotas habituels
- Rester dans votre véhicule en attendant votre tour
- Respecter les consignes données par les gardiens présents
- Respecter les gestes barrières dont la distanciation sociale (1 mètre minimum)
- Le port du masque est conseillé
- Trier ses déchets par catégories pour limiter votre temps de présence en déchèterie



IMPORTANT !

FNATH RECYCLAGE

Point de recyclage (Accessible à la mairie de Champrond)

Téléphones portables et cartouches jet d'encre
Un geste éco-citoyen pour soutenir les accidentés de la vie





~ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brûlage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!!

Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.

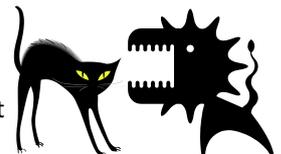


Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Entretien des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.

Il en est de même quant au désherbage au pied du mur des habitations et des murs d'enceinte.





Numéros infos et permanences utiles

Numéros utiles



La Maison de Santé de La Loupe est située au 2, avenue du Perche à La Loupe.

La Maison de Santé de Thiron-Gardais est située au 5 rue de Gardais, à Thiron Gardais .

Médecins généralistes		
BENOIT Ingrid	14 rue de l'abbaye 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 42 63
DUPRAT Philippe	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	01 82 88 42 75
FOURATI Maher	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 54 58 55
RICOIS Amélie	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	01 84 62 62 62
SERRY Roger	5 rue Delapérèlle 28 240 LA LOUPE	02 37 81 19 46
Kinésithérapeutes		
BOULAY Bérenger LEBOSSE Guillaume	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 29 70 91
HAMARD Denis	1 Place du Marché 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 48 15
MOISA Liviu MOISA Benjamin	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 13 92
PERROT Jean-Christophe	18 rue Marceau 28 240 BELHOMERT GUEHOVILLE	02 37 37 05 19
TOULEMONDE Gilles	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 11
Ostéopathes		
BIGARD Pierre-Alexandre	16 avenue de Beauce 28 240 LA LOUPE	06 80 81 13 55
DUMAS MILNE EDWARDS Thibault	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	07 68 65 53 52
Dentistes / Chirurgiens dentistes		
HEMERY Sébastien HAMAL Siham	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 32 96
SACCENTI Frédéric	2 impasse de la Cerisaie 28240 LA LOUPE	02 37 81 05 12
SIMON Christian	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 48 15

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

Psychologue		
PROUVEUR-SELTEMANN Pascale	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 94 38
Infirmiers		
BOULET Liliane ARDISSON Brigitte	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 47 44
BRACCAGNI Diane BOUVELOUP Pascale GASSELIN Laetitia	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 51 78
STEITS Sandrine LORGERIE Mélanie	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 06 58
CHAMBON Laurent BROUARD Laetitia HIRON Lydia BARENTIN Isabelle	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 04 88
GONSARD Catherine BLAY Cécile JEANNE Corinne	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 09 04
Podologues - Pédicures		
SIMÉAU Bastien	15 place de l'Hôtel de Ville 28 240 LA LOUPE	02 37 52 25 67
TOULEMONDE Brigitte	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 29 19 21
Sages-femmes		
LE GUERNIGOU Marion	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 84 15 03 40
LE GUERNIGOU Briec	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 26 45 37 43
Réflexologie plantaire		
GUEGAN Simone	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	06 65 31 28 80
Audioprothésiste		
BOUGER Fabien	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 37 86 94
Pharmacie		
CARUANA - GERARD - TAUREAU	4 rue du 17 Juin 1944 28 240 LA LOUPE	02 37 81 19 89
LEROY	10 rue du Commerce 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 43 03
Laboratoire d'analyses médicales		
C+Bio	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 00



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHEPlace de l'Hôtel de Ville
28240 La Loupe**PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche**

02 37 29 09 29

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com**LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

18 rue de La Gare 28240 La Loupe Tél : 02 37 81 14 87

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles

ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
Syndicat scolaire (Secrétariat)	02 37 49 82 78

**LA MAISON DES P'TITS LOUPS
Crèche halte garderie**3 rue Henri Dunant à la Loupe
02 37 29 45 68**L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS -> L'ELAN**

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.52.94.16
e-mail : lescontratsbleus.familles@orange.fr
Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mardi et Mercredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 12h45 à 16h45 Jeudi : 8h45 à 12h45 Vendredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 13h15 à 15h45	50, rue Emile Gohon Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden-	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 - 16h30	
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00
FRANCE SERVICES de La Loupe (LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC)		18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 14 87
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 16h		02 37 81 38 93
Mission locale MILOS	mardi sur RDV		02 37 52 57 71
CARSAT service social	jeudi sur RDV		36 46
CARSAT service retraite	1er vendredi du mois sur RDV		39 60
CAF service social	jeudi sur RDV		02 37 27 45 45
PETR J'éco-RENOV'	2ème lundi matin sur RDV		
CBE (Comité Bassin Emploi)	3ème mardi matin		



LA FEUILLE de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

Fin août 2021

Date butoir de remise des articles : le dimanche 15 août 2021

À l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com

